

A LA "SURVIVANCE FRANÇAISE"

Nos frères de l'Ouest sont revenus parmi nous. Nous leur tendons une main chaude et franche. Ils sont de l'élite de la race. Ils sont ceux qui veillent et qui se défendent. Ils font honte à notre inertie québécoise et ce nous est bienfaisant. Nous leur demandons, malgré tout, d'être indulgents pour la vieille province; elle a subi et subit encore tant de jougs dissolvants. Qu'ils comptent plutôt les signes de réveil; il y en a, de nombreux, et qui promettent que demain ne sera pas ce que fut hier.

Nous revenons sur une idée qui nous est chère. Que ces voyages ne soient pas seulement occasion de discours et de poignées de mains. Ils devraient être des prises de contact entre ceux qui savent comment se défendent les intérêts nationaux et connaissent le prix de l'union, de l'action concertée. Aucun groupe ethnique n'a des intérêts aussi considérables ni aussi élevés que les nôtres à protéger dans la Confédération canadienne. Pour protéger efficacement ces intérêts nous avons besoin d'utiliser toutes nos forces. Fasse le ciel que nous sachions fonder enfin l'organisme sauveur qui ralliera et disciplinera toutes les énergies.

LES MODES D'ACTION NATIONALE

Formuler une *doctrine nationale* pour orienter les générations montantes, tel fut le dessein de notre enquête. A cette fin, nos problèmes vitaux ont été scrutés jusqu'à la découverte d'une solution. Une orientation suffisante, croyons-nous, s'en dégage, qui prolonge ses rayons sur notre vie religieuse, nationale, sociale, intellectuelle, morale, politique et économique.

Dominant ces diverses expressions de vitalité, il y a l'activité collective, les attitudes, les mouvements de toute la communauté nationale. Quels principes directeurs doivent inspirer les modes d'action du peuple canadien-français dans la poursuite de sa survivance intégrale?

Tel est le dernier problème dont il convient de formuler la solution.

* * *

Les modes d'agir sont, par nature, relatifs. Ils n'ont rien de figé, comme un dogme. Il faut, pour les comprendre et les utiliser avec profit, les situer dans l'espace et le temps.

Déterminer un programme d'action pour un peuple offre un écueil formidable. C'est, non seulement scruter l'avenir par tranche de siècles, mais c'est vouloir l'ordonner. Cela indique la délicatesse de la tâche, l'impossibilité de faire oeuvre définitive, la nécessité pour les générations successives de se souder l'une à l'autre, en opérant les modifications commandées par les événements de chaque époque.

Malgré les limites de la prévision humaine, il reste, possible de fixer quelques jalons. Dans ce dessein, cherchons une réponse à ces questions : qui sommes-nous, où sommes-nous et comment agissons-nous ?

I — QUI SOMMES-NOUS ?

Nous croyons que les Canadiens français constituent, non pas un peuple de Français vivant au Canada, ni un peuple de « Canadiens tout court », mais une entité d'origine française, à qui trois siècles de luttes, d'adaptations et de conquêtes, ont acquis une personnalité nationale distincte.

Cette personnalité nationale s'appuie sur des éléments formels : possession commune d'un territoire humanisé par les labours de douze générations ; société politique et juridique reconnue par les autorités légitimes ; communauté de sang, de langue, de religion, d'histoire, de traditions, de culture, d'intérêts et de vouloir-vivre collectifs.

II — OÙ SOMMES-NOUS ?

Nous vivons en Amérique du Nord, au Canada, où notre vie est conditionnée par ce que nous pourrions appeler quatre situations : situation numérique, situation géographique, situation politique de droit et de fait, situation économique.

1^o Situation numérique.

Notre situation numérique, selon le recensement de 1921, se résume ainsi :

Population totale au Canada.....		8,788,483
	<i>Pourcentage</i>	
Population britannique au Canada.....	55.40	4,868,903
Population française au Canada.....	27.91	2,452,751
Populations diverses au Canada.....	16.69	1,466,829

Notre peuple forme donc une *minorité*, équivalente à 27.91 pour cent de la population totale et à 50% près, de la population *britannique* au Canada.

Cette minorité elle-même est affaiblie par l'éparpillement, comme l'indique cet autre tableau :

D'après le recensement de 1921

	Population française	Population totale
Québec	1,889,277	2,361,199
Ontario	248,275	2,933,662
Ile-du-Prince-Edouard	11,971	88,615
Nouvelle-Ecosse	56,619	523,837
Nouveau-Brunswick	121,111	387,876
Manitoba	40,638	610,118
Saskatchewan	42,152	757,510
Alberta	30,913	588,454
Colombie Britannique	11,246	524,582
Yukon	284	4,157
Territoires du Nord-Ouest.....	258	7,988

Les quatre-cinquièmes près de la population canadienne-française se groupent donc dans le Québec et l'autre cinquième s'échelonne sur une lisière s'étendant de l'Atlantique au Pacifique. Collectivité nationale déjà en minorité, par rapport à la population globale du Canada, notre situation se complique singulièrement par la multiplication de groupes mineurs, que sépare la frontière politique de huit provinces autonomes. Notre valeur numérique en est sensiblement diminuée. Elle l'est davantage si l'on tient compte de notre situation géographique.

2o Situation géographique.

Les 2,500,000 Canadiens français vivent disséminés sur un territoire dont la superficie équivaut à celle des Etats-Unis ou de l'Europe entière, ainsi que le révèlent certaines comparaisons.

Tableau comparatif ²

	<i>Superficie</i>	
Canada	3,729,665	milles carrés
Etats-Unis et dépendances.....	3,773,259	—
Europe	3,776,700	—
Chine et dépendances.....	3,275,510	—

La superficie, en eau, du Canada n'étant que de 125,756 milles carrés, le sol canadien offre donc un espace de 3,603,909 milles carrés pour l'établissement de sa population, soit une densité de 2.44 par mille carré.

Mais, comme on l'a vu, la population canadienne-française est, au quatre-cinquièmes, groupée dans les limites du Québec. Or, le Québec lui-même est un pays immense.

Si l'on déduit la superficie, en terre, des Territoires du Nord-Ouest, évaluée à 1,207,926 milles carrés, on constate que le territoire québécois équivaut à 30% près de la superficie totale des neuf provinces canadiennes. Le Québec, plus grand que la France, l'Allemagne, la Suède, et l'Italie réunis (dont la population totale dépasse 140,000,000 d'habitants), offrant une superficie terrestre de 690,865 milles carrés, n'est habité que par 1,889,277 Canadiens français et 471,922 âmes d'origines diverses, soit une densité généreuse de trois Canadiens français par mille carré.

Ces quelques chiffres suffisent à nous faire mesurer combien l'immensité territoriale de notre pays multiplie, pour notre minorité éparpillée, les inconvénients de la distance, les écueils de l'isolement et les obstacles physiques à la solidarité nationale. Notre situation géographique aggrave donc l'infériorité de notre situation numérique.

² Chiffres de l'Annuaire du Canada (1924).

Ajoutons, aussi, que notre milieu, notre entourage géographique ne sont guère une garantie de sécurité. Borné à l'est et à l'ouest par deux océans, l'Atlantique et le Pacifique, au nord, par les étendues mystérieuses de la zone glaciale, le Canada n'a, en réalité, qu'un seul voisin, mais un formidable : les Etats-Unis. Le peuple américain, puissance numérique dépassant 100,000,000 d'habitants, n'est séparé du peuple canadien que par une frontière imaginaire, longue de 2,500 milles, ligne arbitraire qui rompt, en deux gigantesques tronçons, un continent que des convergences naturelles, aussi bien que les postulats économiques, destinent à la fusion, à l'unité. Le Québec, foyer principal de notre population, est la seule province qui touche aux Etats-Unis par les points où, l'attraction de la nature et l'action de l'homme se concertent le mieux, pour atténuer la frontière jusqu'à la rendre imperceptible. Et l'histoire de notre émigration est là pour démontrer combien cette frontière est facile à franchir.

3o Situation politique de droit.

Voué à l'état de minorité par sa situation numérique, isolé et éparpillé au sein d'un océan d'hostilité par sa situation géographique, le peuple canadien-français bénéficie-t-il au moins de libertés et d'organismes politiques assez vigoureux pour sauvegarder l'intégrité de sa personnalité nationale?

L'Etat canadien est le résultat d'un premier pacte entre quatre provinces, relativement autonomes, et deux nationalités consentant à vivre sous un régime politique fédératif, accepté par le pouvoir impérial. Ce pacte et ce régime ont été, dans la suite, reconnus et adoptés par cinq autres provinces.

Le pouvoir fédéral et les pouvoirs provinciaux se sont réservé une part d'autonomie déterminée et les nationalités contractantes ont exigé la reconnaissance et la garantie de certains droits acquis et de privilèges nouveaux. Ainsi l'autorité législative de l'Etat fédéral s'étend, en général, à toutes lois concernant « la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada », et en particulier, à vingt-huit catégories de sujets déterminés, dont les principaux sont : le service postal, le fisc, la réglementation du trafic et du commerce, la défense du pays, le monnayage, la loi criminelle, le mariage et le divorce. L'autorité législative des Etats provinciaux est exclusive relativement à seize catégories de sujets déterminés dont les principaux sont : l'administration des terres publiques, bois et forêts appartenant à la province, les institutions municipales, l'administration de la justice, la propriété et les droits civils dans la province.

L'Etat fédéral et les Etats provinciaux se sont réservé un pouvoir concurrent de décréter des lois au sujet de l'*agriculture* et de l'*immigration* ; mais on a eu soin d'ajouter que « toute loi de la législature d'une province n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et que tant qu'elle ne sera pas incompatible avec aucun des actes du parlement du Canada ». Cette restriction manifeste combien l'autonomie provinciale est illusoire, en matière d'*agriculture* et d'*immigration*.

Tels sont les éléments essentiels qui ont servi de base à l'union politique et économique des provinces fédérées.



La Confédération canadienne est aussi le résultat d'un pacte moral entre deux nationalités, apportant, chacune,

un héritage particulier : organismes religieux, civils, paroissiaux et municipaux distincts ; modes d'enseignement et système scolaire différents ; religions et langues différentes.

Comment les droits acquis furent-ils respectés ? Quels privilèges l'alliance nouvelle a-t-elle consentis ? Comment les exigences réciproques furent-elles harmonisées ?

A) Les clauses 8 et 10 de l'article 92 concèdent aux provinces l'autonomie exclusive en matière de droits civils et d'institutions municipales, et l'article 129 maintient le *statu quo*, en particulier, pour l'organisation judiciaire, et, en général, pour « toutes les lois en force (sic), toutes les commissions, pouvoirs et autorités ayant force légale lors de l'union. » C'est la reconnaissance et la sanction des droits acquis par les deux nationalités, une réponse favorable à leurs principales exigences religieuses et nationales.

B) Cependant, le problème des langues et de l'enseignement fut l'objet de longs débats. On a cru fournir une solution définitive par les articles spéciaux 133 et 93. L'article 133 établit, au parlement fédéral et à la législature de Québec, l'usage de la langue française et de la langue anglaise, facultatif dans les débats et devant les tribunaux, obligatoire dans la rédaction de tous les documents émanant du parlement fédéral et de la législature de Québec, et dans la publication de leurs « actes ». C'est consacrer le bilinguisme officiel au Canada, dans tous les services relevant de l'Etat fédéral.

L'article 93 accorde aux législatures de chaque province le pouvoir exclusif « de décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes » à quatre dispositions spéciales :

1o On doit respecter les droits ou privilèges consentis, lors de l'union, aux écoles séparées;

2o Les privilèges accordés aux catholiques romains du Haut-Canada, lors de l'union, sont étendus aux écoles dissidentes du Québec;

3o En cas de violation de ces droits, la partie lésée peut en appeler à l'Exécutif fédéral;

4o Le parlement fédéral, si le pouvoir provincial ne respecte pas les dispositions de cet article, a le droit de légiférer pour l'y contraindre.

Ces quelques chapitres de la Constitution expliquent notre situation politique de droit, et manifestent, somme toute, la volonté des deux nationalités contractantes de protéger leur personnalité respective. D'une part, respect des droits acquis et maintien du *statu quo* en matière de droits civils et d'organisation judiciaire, d'institutions municipales et paroissiales, de système et privilèges scolaires; d'autre part, garanties spéciales, en faveur de l'égalité des langues et des droits des minorités par les articles 93 et 133. Voilà comment l'union nationale et l'union politique de 1867 affirment l'existence, au Canada, de deux nationalités-mères, *égales en droits*, cherchant à protéger, dans l'harmonie, les exigences de leur personnalité distinctive.

4o Situation politique de fait.

Cette situation d'égalité juridique et politique épargne-t-elle aux nationalités ainsi unies, tous soucis ultérieurs pour la sauvegarde de leurs libertés acquises? Dans l'utilisation du nouveau mode de gouvernement fédéral, le partage de l'influence et de la prépondérance sera-t-il également favorable aux

deux nationalités? L'Acte de 1867 sanctionne-t-il des droits dont l'*exercice* retombe, dans la suite, à la merci des contingences politiques? En un mot, quelle situation *de fait* le régime politique fédératif a-t-il réservée au peuple canadien-français?

Dès 1867, le régime fédératif souligne l'infériorité numérique de notre peuple, par la seule détermination du nombre de nos représentants à la Chambre des Communes. Sur les cent quatre-vingt-un membres de la première Chambre, 65 députés seulement, (soit environ 36%), représentent le Québec. De plus la loi stipule que le Québec aura invariablement 65 députés et servira de base proportionnelle pour le rajustement de la représentation des autres provinces. Il est donc évident que, même si notre état de minorité numérique venait à disparaître, par l'accroissement merveilleux de notre population dans le Québec, notre état de *minorité politique* n'en persisterait pas moins.

Ainsi le révèle le tableau suivant:

Année	Population du Québec	Députés du Québec	Députés du Canada
1867.....	1,160,000	65	181
1871.....	1,191,516	65	200
1881.....	1,359,027	65	216
1891.....	1,488,535	65	215
1901.....	1,648,898	65	213
1911.....	2,005,776	65	221
1921.....	2,361,199	65	235
1927.....	2,604,000	65	245

Bien que la population du Québec ait plus que doublé depuis 1867, notre représentation est tombée de 36% à moins de 27%. En 1926, il n'y avait au Parlement fédéral que 61 députés de langue française sur 245, soit 25%, pas même 28%, pourcentage de la population française au Canada en 1921. Plus le Canada développera son

chiffre de population par la natalité et l'immigration (dont le pouvoir fédéral s'est réservé le contrôle) plus l'infériorité représentative du Québec sera accentuée.

Or, notre seul moyen d'influence au Parlement fédéral n'est-ce pas le nombre de nos députés, en supposant que chacun offre la qualité de l'unité qui compte? Si ce mode d'action nous échappe ou nous manque, à quoi notre peuple est-il voué? Il est vrai que la députation canadienne-française des autres provinces peut parvenir à grossir le chiffre des représentants du Québec. En 1926, sur les 61 députés de langue française, dix furent élus en dehors du Québec. Mais on constate déjà que ces recrues ne réussissent même pas à annuler la représentation anglophone de notre province. En outre, il reste que notre politique fédérale de peuplement canadien, par son immigration insensée, par son insouciance de l'émigration québécoise aux Etats-Unis, par les difficultés qu'elle suscite aux citoyens québécois désireux d'immigrer dans les provinces de l'ouest, constitue un formidable obstacle à l'augmentation de l'influence canadienne-française dans notre politique fédérale.

Cette influence, en fait, est tellement peu considérable et efficace, que la majorité anglophone néglige, sans scrupule, depuis soixante ans, de respecter les garanties explicites qui ont servi de base au pacte constitutionnel et n'en est guère troublée. Le mépris du bilinguisme officiel et des droits scolaires des minorités, en dehors du Québec, sont d'éloquents témoignages. Après soixante années de bilinguisme officiel, les Canadiens français n'ont pas réussi à utiliser le français dans les débats parlementaires, sans courir le risque de parler à des sourds. Même échec dans l'établissement du bilinguisme

des documents du Parlement fédéral, du bilinguisme postal, du bilinguisme de la monnaie, du bilinguisme des services d'utilité publique et celui des fonctionnaires que la majorité n'accorde qu'avec lésinerie, quand elle ne les refuse pas entièrement.

Après soixante années de régime confédératif, destiné à consacrer *l'égalité* des deux nationalités-fondatrices, « à faire, comme le répétait Macdonald, en 1890, à tous les sujets britanniques une situation d'absolue égalité, qui leur garantit les mêmes droits en matière de langue, de religion, de propriété et de droits personnels », les Canadiens français n'en sont pas moins réduits à réclamer la liberté d'apprendre et de parler leur langue, à se défendre contre l'ostracisme violateur en s'organisant en marge de la loi, et ce, dans toutes les provinces canadiennes, sauf le Québec.

N'y aurait-il que le Québec qui se fût engagé à respecter les stipulations du pacte fédéral? L'Acte de 1867 aurait-il été un réel marché de dupes? Il est temps que les Canadiens français le sachent et organisent en conséquence leur mode d'agir, de façon à surmonter les obstacles que leur crée une situation politique de fait, qui contredit une situation politique de droit, déjà si peu favorable.

50 *Situation économique.*

Les Canadiens français forment un peuple pauvre, un « peuple de serviteurs » a-t-on dit. La formule n'est pas loin d'être juste. M. Olivar Asselin³ évaluait la richesse collective des Canadiens français à 3 milliards 200 millions, soit à un septième de la fortune privée du peuple

³ *L'Action française*, mai-juin 1927.

canadien. « En d'autres termes, concluait-il, notre richesse économique ne dépasse pas la moitié de notre importance numérique. »⁴ C'est dire que notre importance économique équivaldrait à 14% de l'importance économique du Canada entier.

Voilà, certes, qui ne constitue pas le rempart de sécurité que notre peuple réclame. Nous oserions même ajouter que la situation économique des Canadiens français dans leur propre province, leur « réserve », disent-les Anglo-canadiens, n'est guère plus rassurante.

A part l'agriculture et l'industrie laitière, d'ailleurs peu payantes et insuffisantes à retenir sur leurs terres les fils du sol québécois, quelles activités économiques notre peuple contrôle-t-il? Quelle influence, dans le Québec même, le capital canadien-français exerce-t-il dans l'industrie forestière? l'industrie minière? les pêcheries? les forces hydrauliques? l'énergie électrique? l'industrie manufacturière? les services de communications et de transports: voirie, chemins de fer, navigation, tramways, automobilisme, télégraphie, téléphonie? Quelle part le capital canadien-français s'est-il conquis dans le commerce d'importation et d'exportation? le commerce local? l'administration des banques? l'assurance-vie-accident-incendie? les organismes d'épargne? la propriété immobilière urbaine? la finance?

Voilà les têtes de chapitre d'un inventaire qui révélerait, s'il faut en croire des économistes sérieux, combien notre peuple n'est pas loin de mériter l'épithète de « peuple de serviteurs » et traverse une crise économique que les historiens seront justifiables de qualifier de « deuxième grande défaite » des Canadiens français.

⁴ *Idem.*

En ajoutant à ce tableau, l'*envahissement bienvenu*, recherché même, du capital américain, parce que, prétend-on, nous sommes trop pauvres pour exploiter nos propres ressources naturelles, pouvons-nous sensément appuyer sur notre situation économique le fondement de notre sécurité nationale ?

III — COMMENT AGIRONS-NOUS ?

Personnalité nationale distincte, reconnue par les autorités légitimes du pays comme un fait juridique et politique ; minorité numérique, perdue au sein d'un milieu géographique anémiant, laissée à sa propre vigueur morale, en face d'une constitution politique médiocrement respectée et devant une puissance économique étrangère, sinon hostile, tel nous apparaît le peuple canadien-français.

Ainsi situé, dans l'espace et dans le temps, par quels modes d'action réussira-t-il à sauvegarder l'intégrité de sa personnalité nationale ?

L'on suppose, d'abord, que les Canadiens français sont résolus à une *action nationale*. « Une minorité meurt qui n'agit pas. » « Vivre, c'est agir. » Mais, il faut distinguer deux modes d'agir pour un peuple :

1o Le mode d'agir *instinctif*, appuyé sur le souci de conservation, déterminé par une disposition permanente, une habitude, un état de volonté active qui se manifeste par *l'attitude* ;

2o Le mode d'agir *délibéré*, appuyé sur la conscience de l'être national, déterminé par l'intelligence de sa situation, de son rôle, de ses besoins, de ses dangers, et manifesté par la *tactique*.

Quelle attitude, quelle tactique nationales conviennent donc à notre peuple?

1o Quelle attitude nationale?

La seule attitude justifiable que les Canadiens français puissent adopter, c'est la *défensive*. Tant que notre peuple, depuis ses plus hauts chefs jusqu'à ses mendiants, n'aura pas l'instinct de la conservation assez développé pour chercher à se protéger, d'abord, notre nationalité, vaguement indécise, se balancera au-dessus de l'abîme, entre le suicide et la survivance. Un peuple mineur, isolé sur un vaste continent, entouré de forces hostiles, mal servi par une politique où son influence diminue, menacé par la plus formidable puissance économique au monde, n'a pas le droit de se dérober à la lutte s'il tient encore à la vie. « Vivre, c'est agir », mais, pour nous, *vivre, c'est lutter*. L'attitude la plus pacifique de nos chefs, c'est l'attitude de sentinelles aux aguets; de nos institutions, c'est l'attitude de la vigilance; de notre peuple, c'est l'attitude de la résistance. Même si les Canadiens français ne se connaissaient pas d'ennemis, pas d'adversaires, pas de concurrents, même s'ils étaient les maîtres de leurs destinées, ils n'en devraient pas moins prolonger leur attitude défensive, à cause des influences formidables qui les encerclent et s'infiltrèrent dans leur vie, comme la goutte d'huile qui réussit à pénétrer jusqu'à l'os malgré les tissus qui le protègent.

Dans la vie des peuples comme dans celle des individus, il n'y a pas de neutralité, d'immobilité possible. Rétrogression ou progression, l'alternance est constante. « La lutte pour la vie » est une loi universelle. L'animal a non seulement l'instinct de sa conservation, mais aussi celui de la lutte pour son développement. Et plus il est

faible, plus il sait s'entourer d'éléments protecteurs. Siérait-il à un peuple civilisé, faible héritier de la plus riche culture spirituelle au monde, de renoncer à l'attitude que doit lui inspirer le souci même de sa propre vie physique ?

Cependant que l'on se garde de confondre l'attitude défensive avec l'attitude agressive. Nous n'avons pas à attaquer, mais à nous défendre. Nous serions bien naïfs de songer à restreindre la liberté d'autrui, quand la conquête de nos propres libertés est encore inachevée.

Que l'on se garde aussi de conclure que nous préconisons, pour notre sauvegarde, l'isolement, la retraite dans une tour impénétrable. Au contraire, qui dit résistance, défense et lutte, suppose déjà la vie sociale. Tout ce que nous réclamons, c'est que, dans cette mêlée sociale, le Canadien français cesse de prendre figure de naïf, de vaincu ou de condamné à mort ; qu'il cesse de pratiquer un pacifisme qui est pour lui le masque de la lâcheté, car « il n'est de paix, pour les minorités, que la paix armée » ;⁵ qu'il cesse d'écouter les prédicants de tolérance, laquelle est une vertu pour les forts, mais n'est souvent pour les faibles que la dissimulation de leur timidité. La fierté sans arrogance, la dignité sans suffisance, la fermeté sans entêtement, sont les éléments les plus bénins d'une attitude défensive.

Or, l'attitude, comme on l'a vu, répond à une nécessité permanente, à une habitude pénétrante qui transforme une façon de vivre en seconde nature. L'attitude se confond alors avec l'instinct et inspire inconsciemment les mouvements habituels d'un être. Si nous réclamons,

⁵ Abbé Lionel Groulx, *Almanach de la langue française*, 1928, Tolérance ou dignité ?

pour notre peuple, l'attitude défensive, c'est d'abord pour répondre à la nécessité de défense permanente que lui impose sa situation numérique, géographique, politique et économique; c'est, aussi, pour qu'il en pénètre sa façon de vivre, à un tel point que l'instinct de défense inspire inconsciemment les mouvements habituels de son être.

Mais cette tension constante de la volonté pour la résistance à des atteintes certaines ou probables, doit s'incarner en des faits déterminés. C'est là que l'attitude se convertit en tactique.

2o *Quelle tactique nationale?*

La tactique, c'est l'art d'utiliser des moyens à la réussite d'une entreprise déterminée. La tactique n'exprime rien d'aussi permanent que l'attitude. Invariable quant à la fin suprême que l'on vise, elle suppose des modes d'agir aussi divers que la nature des objets et la variété des circonstances l'exigent. Or, la fin suprême invariable à laquelle doit tendre constamment la tactique nationale de notre peuple, c'est la conservation et le développement de sa personnalité distinctive.

Il ne reste donc qu'à déterminer les modes d'action nécessaires pour surmonter les obstacles de notre situation numérique, géographique, politique et économique.

* * *

1o Notre situation numérique est celle d'une minorité. Comment en atténuer les conséquences? Par la conservation et l'utilisation de notre capital humain.

Conservation par la natalité généreuse, fruit d'une saine moralité conjugale et familiale, d'un milieu où la vie économique assure un bien-être suffisant. Conservation par la sauvegarde des jeunes vies, la lutte méthodique contre la mortalité infantile.

Mouvement démographique du Québec

<i>Taux par 1,000 personnes</i>	1922	1924	1925
Natalité	35.0	33.3	33.0
Mortalité	13.2	12.4	12.2
Accroissement naturel	21.8	20.9	20.8

Ce tableau indique combien il faut ouvrir l'oeil. Si la natalité ne se commande pas par des mesures légales, la mortalité se diminue par des mesures d'hygiène, des méthodes préventives qui incombent à l'Etat, et dont l'efficacité dépend largement de l'esprit civique des citoyens, surtout dans les grandes villes. Ne comptons pas uniquement sur l'intervention politique, pour corriger des maux surtout d'ordre social. C'est de l'éducation et du relèvement intellectuel et moral du peuple que les remèdes les plus sûrs nous viendront.

Mais surtout conservons le capital humain en enrayant la désertion du pays. L'émigration des nôtres aux Etats-Unis est la plaie, (presque une calamité) qui nous a le plus affaibli. Quand on songe que nous serions plus de 4,500,000 au Canada, sans cette saignée! Et notons que c'est à l'âge même où nos fils commencent à rendre à leur pays les services réclamés, qu'ils le désertent. Les émigrants aux Etats-Unis sont en majorité des jeunes gens pleins de vigueur, pour qui les parents se sont sacrifiés et la province s'est appauvrie afin de les nourrir, de les vêtir et de les instruire. Par l'émigration nous ne perdons pas seulement des unités, mais des unités coûteuses et pour les familles qui les ont fournies et pour la collectivité sociale qui les a protégées depuis le berceau.

Comment mettre fin à ce malheur tenace?

La désertion du pays n'est pas tant une question d'ordre moral qu'une question d'ordre économique. Et par-

tant, la responsabilité en retombe sur les pouvoirs politiques. Les Canadiens français quittent le Canada, non pas parce que leur âme n'est pas suffisamment rivée au sol natal, mais parce que leur corps n'y trouve pas les aliments suffisants. Goût du luxe, attrait des villes, esprit d'aventure, tout cela s'évanouirait si notre vie agricole et industrielle offrait les gages d'un bien-être matériel satisfaisant. Ces gages leur sont refusés par suite des obstacles, de l'incompétence ou de l'apathie de nos pouvoirs politiques.

Notre politique d'immigration, nous l'avons déjà dit, est insensée. La loi suprême du peuplement d'un pays en plein développement, c'est, d'abord, de garder tous ses nationaux chez lui. S'il a besoin, ensuite, de recourir à l'importation du capital humain étranger, ce doit être avec la lenteur nécessaire pour en faciliter l'assimilation et en éviter la suprématie. Or l'Etat canadien s'est si peu préoccupé de garder ses nationaux au pays, qu'il ne s'est même pas soucié de contrôler les mouvements d'émigration canadienne. Aucune statistique officielle n'enregistre l'exode des Canadiens; aucun déboursé, au moins depuis 1901, n'a été consenti pour l'enrayer.

Et cependant, entre 1901 et 1921, un calcul rapide indique qu'au-delà de 1,200,000 habitants ont déserté le Canada :

	<i>par année</i>	1901-1921
Natalité	150,000	3,000,000
Mortalité	100,000	2,000,000
Accroissement naturel		1,000,000
Augmentation de la population globale au Canada		3,400,000
Donc augmentation par l'immigration.....		2,400,000
Total d'immigrants arrivés au pays.....		3,600,000
Donc au compte de l'émigration.....		1,200,000

Combien de Canadiens français ont contribué à grossir ce chiffre? Ni le fédéral, ni le provincial ne se soucie de le contrôler, de le calculer. Ce qui reste hors de soupçon, c'est que nos pouvoirs politiques ne s'alarment guère de notre calamité nationale.

Le pouvoir fédéral continue à importer insensément du capital humain par milliers. Il débourse des millions (\$13,000,000 de 1921 à 1926) pour peupler le pays d'étrangers, sans verser un sou pour retenir les Canadiens au Canada. Il s'oppose à l'immigration des citoyens du Québec dans les provinces de l'Ouest en leur refusant le tarif de faveur accordé aux immigrants étrangers. Il gonfle les provinces nouvelles d'apports hétérogènes auxquels l'éducation nationale n'a ni le temps ni la vigueur de communiquer, à la lumière de l'histoire, des droits, des privilèges, des idéaux du pays, cet esprit national qui assure l'harmonie dans un Etat cosmopolite.

Pour lutter contre cette hostilité, savons-nous au moins utiliser notre capital humain? Minorité, oui nous sommes faibles. Mais connaissons-nous jamais la puissance formidable d'une minorité solidaire? d'une minorité qui fait « bloc » pour mieux faire front aux injustices de la majorité? Quand donc assisterons-nous au spectacle de cette unité rédemptrice où notre députation fédérale, la législature du Québec, les sociétés nationales, la presse canadienne-française se rallieront en un seul faisceau pour protester, réclamer, résister et lutter? Là où la politique est responsable de nos malheurs, l'unique espoir est à ce prix, Saurons-nous le comprendre et l'accomplir avant l'agonie?

20 Les obstacles de notre situation géographique sont surtout l'isolement, créée par la distance, et le mirage américain.

Nous ne réussirons à vaincre les inconvénients de la distance que par une discipline d'action militante, appuyée, d'abord sur une chaîne de journaux, démasquant constamment la tactique des adversaires et révélant les besoins des groupes dispersés; soutenue, ensuite, par la fédération des sociétés nationales où se rallient les sentinelles et les chefs de chaque bataillon; orientée et ordonnée, enfin, par un Etat-major, formé des officiers les plus compétents et les mieux résolus. Etat-major assez vigoureux pour prolonger son influence jusque dans l'arène politique, en y inspirant les actes de nos représentants.

Le mirage américain continuera à enivrer notre population, tant que des mesures coercitives ne seront prises contre l'introduction des films judéo-américains, la littérature des magazines, et la pénétration des danses et de la musique qui modifient tour à tour l'idéal et les mœurs de notre peuple; tant que nous n'aurons pas découvert le secret de communiquer à l'âme du peuple, le souci du discernement, de la méfiance en face des infiltrations américaines, et de lui fournir, en retour, l'aliment naturel qui fortifiera son esprit, au sein de ses distractions et de son repos. Cessons d'emprunter aux voisins les amusements de nos familles et de nos enfants, pour multiplier les efforts des oeuvres qui se dévouent, chez nous, à développer nos mœurs dans le sens traditionnel par une littérature, un théâtre, un cinéma et des distractions conformes aux exigences de notre culture et de notre héritage.

Assimilons lentement les vertus de l'étranger pour satisfaire aux lois de notre développement. Mais évitons le plagiat grotesque destiné à nous abrutir plutôt qu'à nous enrichir.

* * *

3o Notre situation politique de droit est celle de *l'égalité absolue*. Les éléments essentiels de notre personnalité nationale, religion et langue, ont obtenu des garanties de sécurité suffisantes. Mais, en fait, cette sécurité « retombe à la merci des contingences politiques » et de la mauvaise volonté de nos associés.

De multiples écueils sont nés de cette situation.

Quels sont les principaux et comment les éviter ?

Essayons d'y répondre.

A) L'élément le plus précieux de notre héritage moral, c'est, sans contredit, *notre religion*. Notre fidélité au catholicisme doit dominer le souci de toutes les autres fidélités. Elle doit même les inspirer et les ordonner. Ainsi l'exige la hiérarchie des valeurs ; ainsi l'ont toujours enseigné et voulu nos chefs et nos ancêtres ; ainsi l'enseignent et le veulent nos maîtres de l'heure et la génération montante ; ainsi l'avenir doit-il respecter cette loi et cette volonté. Le catholicisme, magistère de moralité, doit inspirer tous les domaines de nos activités. La primauté du spirituel doit illuminer et ordonner l'action nationale de notre peuple, comme elle illumine et ordonne les actes individuels.

Mais notre religion, parce que catholique et universelle, parce que puissance morale surnaturelle, dominant les énergies humaines, ne peut avoir pour mission de les immoler, ni même de les paralyser.

Le peuple canadien-français n'est pas sans avoir connu des conflits dont la foi religieuse fut l'objet.

Aux lendemains de 1760, il a fallu toute l'énergie et l'habileté d'un clergé vigilant, maître vénéré d'une population docile et disciplinée, pour résister à l'assaut du conquérant, ennemi juré du catholicisme romain. La lutte, cette fois, était ouverte. C'étaient deux croyances différentes qui se disputaient la primauté sur notre peuple. C'était le pouvoir politique qui se heurtait à la résistance du pouvoir ecclésiastique.

Mais un conflit beaucoup plus pénible vient de surgir.

Depuis plus de vingt ans, une mésentente déplorable sévit entre nous et nos coreligionnaires de race irlandaise. De tous les dangers qui ont menacé, d'un même geste, notre foi et notre nationalité, nous n'en avons pas rencontré, au cours de notre histoire, de plus dangereux ni de plus délicat. La discorde existe au Canada, et même aux Etats-Unis partout où les deux races catholiques viennent en contact et où nos coreligionnaires de race irlandaise sont investis de quelque autorité sur notre peuple. Le fait est trop constant et trop général pour ne point procéder d'un état d'esprit ou de conceptions bien déterminés. Osons regarder au fond de cette mésentente. Passer à côté d'un problème ou l'ignorer, n'est pas le solutionner; abordons-le, en toute franchise, mais avec l'esprit de foi et de charité dont les catholiques ne se doivent jamais départir en leurs controverses.

Rien de cette mésentente n'existerait, croyons-nous, si nos coreligionnaires n'oubliaient ce fait fondamental que le nationalisme canadien-français n'est pas à base de racisme, mais fondé sur des bases juridiques in-

discutables. Autrement dit, la nationalité canadienne-française n'a rien de certaines petites nationalités européennes essayant de se faire dans un Etat une situation toute neuve, invoquant le faux principe de la *self-determination* et bousculant plus ou moins les droits des autres nationalités et la paix du pays pour se faire leur place au soleil. La nôtre fonde au contraire son droit de vivre, et de vivre sans entraves, sur une longue tradition juridique et d'une telle clarté et d'une telle force que si on la met en doute ou si l'on prétend la détruire, nous ne voyons plus quel droit pourrait bien encore subsister au Canada. Le droit de vivre de la nationalité canadienne-française se fonde sur les capitulations et sur le traité de cession de 1763 ; il se fonde sur l'Acte de Québec de 1774 et sur l'Acte de 1791, constitutions issues de l'autorité impériale et qui restituaient ou accordaient à notre nationalité ses droits civils et religieux, les libertés parlementaires britanniques et érigeaient le Bas-Canada, en province séparée, parce que province française ; ce droit de vivre se fonde encore sur les abrogations effectives des articles persécuteurs de l'Acte d'Union de 1841, abrogations prononcées à la fois en 1842 et en 1848, par le parlement impérial et par le représentant de Sa Majesté britannique en ce pays ; ce droit de vivre se fonde enfin sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 où la nationalité canadienne-française a figuré, non, comme une race mineure ou mendicante, mais comme l'une des deux races fondatrices de la Confédération canadienne, comme l'une des deux races contractantes, et contractant à droits égaux avec la race anglo-canadienne. De par la lettre et de par l'esprit de la Constitution fédérative de 1867, les Canadiens français

sont aussi chez eux au Canada et y jouissent d'autant de droits que les Anglo-canadiens et participent autant que ceux-ci à la souveraineté de leur pays. L'un des pères de la Constitution fédérative, Sir John MacDonald, et l'un de ceux qui avaient le plus d'autorité pour la commenter, s'en expliquait sans ambages en 1890 : « Nous avons maintenant une constitution sous l'égide de laquelle tous les sujets britanniques sont maintenant *dans une condition d'absolue égalité, jouissant de droits égaux en tout domaine ; langue, religion, propriété, droits personnels.* » ⁶

Pourquoi oublie-t-on ce principe fondamental et toute cette vérité historique ? Le Canada n'est pas un Etat anglais ; c'est un Etat anglo-français, un Etat officiellement bilingue de l'Atlantique au Pacifique, et ce, qu'on ne l'oublie pas, non plus, de par la *volonté unanime* de toutes les parties contractantes de 1867. C'est encore MacDonald qui a pris la peine d'en avertir ce pays : « *Les délégués de toutes les provinces ont consenti à ce que l'usage de la langue française formât l'un des principes sur lesquels serait basée la Confédération, et que son usage tel qu'il existe aujourd'hui, fût garanti par l'Acte impérial.* » ⁷

Que résulte-t-il de cette démonstration ? Cette simple mais douloureuse vérité : que se servir de l'école ou de la paroisse pour dénationaliser les Canadiens français, c'est attenter au droit sacré d'une des deux races fondatrices de la Confédération canadienne, dédaigner ou fouler aux pieds l'une des lois fondamentales de ce pays, y introduire par conséquent l'un des plus dangereux élé-

⁶ *Debates, House of Commons, 1890, Col. 745.*

⁷ *Débats sur la Confédération, pp. 786, 943.*

ments de discorde et compromettre indéfiniment la paix générale du Canada.

C'est, en outre, aux yeux du peuple, nous voulons dire toute notre pensée, déconsidérer la religion, en pénétrant sous son manteau, et pour des prétextes que rien ne peut justifier, des violations de droits auxquelles un peuple fier ne se soumet jamais sans un drame affreux de conscience et sans des motifs transcendants. Et quels motifs et quel intérêt si puissant du catholicisme, demanderons-nous, exigent si impérieusement que l'on viole contre toute une nationalité l'une des lois fondamentales de ce pays? Sans doute, le catholicisme passe avant les nationalités. Et les Canadiens français acceptent franchement cet ordre essentiel, quoique profèrent certaines gens qui portent plus facilement leurs accusations qu'ils ne les prouvent. Mais le principe vaut pour toutes les races et pour tout le monde. Et ce que les Canadiens français ont le droit d'attendre, c'est qu'on leur dise enfin quelle nécessité si impérieuse, quel intérêt petit ou grand de l'Eglise, et sur quelque point que ce soit du territoire canadien, leur commande le sacrifice de l'un de leurs droits essentiels et jusqu'au sacrifice même de leur nationalité.

Ils veulent la paix; ils la veulent autant sinon plus que personne. Leur histoire démontre assez qu'ils n'ont jamais exigé plus que leur part légitime de libertés et de privilèges; ils furent et ils sont encore le peuple qui a plutôt négligé la défense de son droit qu'il ne l'a défendu avec outrage. Ils ne demandent pas la charité à leurs coreligionnaires; ils ne demandent que la justice, celle qu'on leur refuse de moins en moins dans les hautes sphères politiques. Ne serait-il pas vraiment extra-

ordinaire, qu'après la détente générale dans tout le monde anglo-canadien, et le récent et grand effort du gouvernement ontarien pour rendre justice aux Canadiens français de sa province et écarter un malheureux obstacle à la paix du pays, l'esprit de persécution et de discorde s'obstinât à régner dans un monde qui, par sa vocation sublime, doit personnifier ici-bas l'esprit de paix, de charité et de justice?

Que feront les Canadiens français si l'aggression devait continuer? Ils ont sûrement le droit de se défendre, à la seule condition de le faire en ne sortant pas des limites du droit et du respect. Il y a dans l'Eglise des tribunaux supérieurs où ces litiges doivent être portés. Il faut se tourner de ce côté avec confiance. Il est fort douteux que les suprêmes autorités ecclésiastiques veuillent tolérer longtemps ce que tout à l'heure, nous appelions à juste titre, la violation de l'une des lois fondamentales de l'Etat canadien, surtout quand aucun intérêt religieux, ni réel ni apparent, ne peut justifier pareille violation.

* * *

B) Notre Constitution politique accorde l'égalité de droits et de privilèges à la *langue française* au Canada. Cette concession affirme l'égalité juridique et politique de la nationalité canadienne française. Car *la langue* est le premier élément constitutif essentiel de la personnalité nationale. Elle en est l'expression même. Elle en caractérise la physionomie morale. Autour d'elle s'attachent les affinités du sang, la communauté d'histoire, la série des traditions, les vertus de la culture. C'est elle qui, aux heures critiques de la nationalité, incarne l'unité des aspirations, exprime le même vouloir-vivre collectif.

« La langue, dit Charles Lahr, s. j., est le premier signe de la nationalité. Un peuple sans une langue nationale n'est qu'une moitié de nation. Une nation doit garder sa langue plus soigneusement que son territoire. C'est sa plus solide forteresse et son plus solide rempart. La langue est l'âme de la nation ; c'est le génie du peuple ; ce sont ses croyances, ses traditions, les formes de son esprit et de son cœur qu'elle conserve, qu'elle incarne et qui survivent en elle. Elle est la clef de son histoire, de sa psychologie, de sa littérature. »⁸

Cette notion fort compréhensive implique de sérieuses conséquences dont il convient d'énumérer les principales :

1o Chaque assaut que subit notre langue est donc une menace à la personnalité nationale elle-même. Qui dit lutte pour la langue, dit lutte pour la nationalité ;

2o les Canadiens français sont donc justifiables de défendre leur langue, quelle que soit la source ou la nature des attaques, et pour les mêmes motifs qui justifient la résistance aux atteintes contre la vie, contre l'être national lui-même ;

3o l'Etat fédéral canadien, en reconnaissant la dualité et l'égalité des langues par le bilinguisme officiel, a donc consacré la dualité et l'égalité des nationalités ; en sanctionnant les droits de la langue, il a sanctionné les droits de la nationalité ;

4o il s'ensuit que réclamer le respect du bilinguisme officiel ne peut être une question de détail, puisque c'est réclamer le respect même des nationalités ;

5o il s'ensuit que les minorités canadiennes-françaises, en réclamant leurs droits à enseigner la langue

⁸ *Cours de philosophie*, tome II, page 217.

française, ne font que réclamer « l'expression même de leur personnalité nationale », consentie et acceptée par l'Etat fédéral et toutes les provinces du pays.

C'est donc, en toute justice, en toute légitimité, sans crainte de verser dans le nationalisme de race, ou le « nationalisme outrancier », que les Canadiens français ont le droit de lutter contre les ostracismes qui s'attaquent à leur langue.

Leur résistance peut être active ou passive, selon les chances de succès de l'une ou l'autre méthode. Refuser la soumission aux lois qui proscrivent l'enseignement du français dans les écoles publiques; en appeler aux tribunaux responsables et jusqu'au Parlement fédéral; invoquer non pas uniquement la lettre de la constitution, mais surtout son esprit et les conclusions qui se dégagent logiquement de certaines garanties explicites et de certaines déclarations officielles; organiser en marge de la loi, un système scolaire conforme aux droits de la nationalité; utiliser la députation provinciale et fédérale; demander l'intervention solidaire du Québec; protester, enfin, avec une telle publicité tenace et méthodique, que les griefs mettent en jeu la paix ou la mésentente nationales; voilà quelques modes d'agir qui ont obtenu des succès, dans le passé, et qui presseront la victoire définitive de demain.

* * *

C) Si notre religion, notre langue méritent protection et défense contre les écueils dénoncés et par les méthodes indiquées plus haut, que penser de la nationalité elle-même, dans son intégrité? L'être national, sans être le bien et la fin suprême, est en soi un bien et une fin qui valent d'être conservés et poursuivis par des modes d'agir déterminés. La variété et le développement des

entités nationales sont même un bien universel, aussi longtemps qu'ils n'entravent pas le développement des autres nations qui se partagent l'humanité. Ce n'est pas, d'ailleurs, quand la personnalité d'un peuple est formée et a obtenu le privilège de la sanction juridique et politique qu'il faut songer à briser le cours de son évolution.

Les Canadiens français, héritiers de la culture française, enrichis par trois siècles d'adaptations et de conquêtes, ont reçu la sanction juridique et politique définitive de leur être national. Ils sont donc justifiables d'ambitionner la conservation et le développement de leur personnalité, en se libérant des étreintes qui la menacent ou la paralysent.

Or, les jougs les plus lourds que notre peuple supporte, actuellement, outre ceux qui atteignent, en particulier, notre religion et notre langue, se résument dans une doctrine nouvelle, l'*unitarisme national*, qui tend à paralyser le développement de notre nationalité, et à préparer sa disparition.

Sous prétexte de bonne entente et de patriotisme « canadien tout court », et avec l'espérance de fortifier le lien fédéral, on invite tout le peuple canadien à communier ensemble à ce que l'on appelle l'« unité nationale », érigée en principe au-dessus de « la langue et les droits particuliers de chaque groupe ethnique » ; on exalte la « création d'un type national nouveau, le type canadien, harmonisant dans sa personne les génies et les ressources des deux grandes races dont nous descendons », constituant ainsi la *nation canadienne* dans l'Etat canadien. Cet unitarisme contredit ouvertement le fondement même du pacte fédératif, à savoir : dualité et non unité nationale ; union de deux nationalités dis-

tinctes cherchant à protéger leur personnalité respective, et non création d'un type canadien, d'une nation canadienne, par la fusion harmonieuse de deux types particuliers issus, l'un de la nation anglaise, l'autre de la nation française.

Cet unitarisme, sorti d'abord de cerveaux anglo-canadiens, est en train de s'accréditer au Canada français par l'autorité de quelques-uns de nos chefs politiques les plus brillants. Nous protestons énergiquement contre une telle déviation dans l'interprétation du statut et de la destinée nationale des Canadiens français. Nous dénonçons cette doctrine unitariste, non seulement comme une erreur grossière et pernicieuse, mais comme une atteinte directe à l'existence même de notre personnalité nationale. Les chefs canadiens-français qui se prêtent à cette propagande, font oeuvre plus dangereuse que ceux qui renoncent à leur langue maternelle. Nous proposons, pour réagir contre cette tendance trop répandue déjà, une vaste campagne de la presse canadienne-française, le souci particulier, chez nos professeurs d'histoire du Canada, de rétablir la vérité constitutionnelle et de respecter la saine tradition.

Tout ce qu'exige la Constitution fédérative c'est l'*unité politique* de l'Etat canadien, par la collaboration déterminée des provinces et l'*union morale* de deux nationalités distinctes. Tenons-nous en à cet ordre établi. L'Etat fédéral canadien a consacré la dualité nationale, la diversité et l'autonomie provinciales. « Si le régime fédéral a été créé, ce n'est pas pour lui-même, mais pour la prospérité des provinces qu'il associe; pour reconnaître, affirmer et protéger la dualité nationale et non pour l'immoler. »⁹

⁹ *La Confédération et la jeunesse canadienne-française*, L'Action française, mai-juin 1927, Albert Lévesque.

La hiérarchie de nos devoirs nationaux, comme citoyens du Canada, se résume donc, à consacrer d'abord nos énergies à la conservation et au développement de notre personnalité nationale, à l'essor de notre province, tout en collaborant, dans la mesure déterminée par le pacte fédératif, à l'unité politique et au développement économique du pays entier.

Chercher à contredire cet ordre, ce serait annuler la raison d'être du pacte fédératif et en précipiter la rupture.

* * *

40 Notre situation économique nous l'avons noté, est celle du jeune héritier facilement exploité par les voisins. Notre peuple reste la victime du colonialisme économique. Nous entendons, par là, la suprématie du capital étranger opérant dans tout le pays et dans notre province, en particulier. Et par capital étranger, nous comprenons, non seulement le capital britannique et le capital américain, mais toute richesse qui, échappant au contrôle des Canadiens français, ne peut contribuer à augmenter leur influence collective et à dégager leur personnalité juridique et politique. Or, nous avons déjà indiqué, selon des calculs justifiables, que les Canadiens français, en 1925, possédaient à peine 14% de la richesse nationale organisée, soit environ 3 milliards 250 millions.

D'autres calculs, aussi justifiables, démontrent qu'en 1926 « la valeur des apports étrangers représente approximativement un vingtième de notre richesse nationale », atteignant ainsi 5 milliards 300 millions.¹⁰

A ce compte la richesse nationale du pays se partage-

¹⁰ *Le capital étranger*, Valmore Gratton, *L'Actualité économique*, février 1927.

rait ainsi : 66% aux Anglo-canadiens, 20% aux capitalistes étrangers, 14% aux Canadiens français. Si nous ajoutons qu'une portion trop considérable de la richesse détenue par quelques Canadiens français sert, par son influence, des fins hostiles au développement de notre nationalité, il faut peu de sagacité et beaucoup de naïveté pour nous trouver une attitude de « saules-pleureurs » lorsque nous dénonçons l'invasion sollicitée du capital américain. Comment un chef politique peut-il nier le danger d'un capital étranger qui domine la vie économique d'un peuple, quand nul n'ignore aujourd'hui ni ne peut ignorer l'empire de la haute finance sur les démocraties ?

La survivance, et a fortiori, le développement de la personnalité nationale des Canadiens français restera un leurre, tant que leur bien-être matériel dépendra du bon vouloir des nations qui en possèdent la source. L'un des premiers éléments qui indiquent l'existence d'un peuple, c'est la possession collective d'un territoire dont il contrôle les destinées. La sécurité nationale n'est pas menacée uniquement lorsque la force militaire s'empare du territoire à coups de canons. Elle l'est autant, sinon davantage, par l'invasion d'une puissance économique étrangère, qui accapare les ressources naturelles, organise la vie économique selon la loi de ses intérêts égoïstes, inspire et détermine selon ses volontés, une politique qui n'est plus qu'une scène ridicule où les ploutocrates consentent encore à faire jouer quelques polichinelles, pour apaiser les dernières résistances de l'âme nationale.

Aussi longtemps que la nationalité ainsi exploitée ne heurtera guère les intérêts des capitalistes étrangers, rien ne semblera changer au tableau. La prospérité matérielle dissimule même le narcotique qui pénètre et paralyse

peu à peu la vie nationale. Mais advienne le jour fatal où les intérêts entreront en conflit, et ce sera l'agonie sous le coup de botte. Les libertés acquises, les droits conquis, seront méconnus ; les constitutions, les régimes politiques bousculés ; la religion, la langue, les traditions persécutés. Le maître ordonne et les serviteurs obéissent ou crèvent. Cette peinture n'a rien de fantaisiste. C'est la synthèse historique de la déchéance des minorités qui n'ont pas su craindre pour mieux se protéger. L'Europe fourmille de ces exemples. L'Amérique du Sud en révèle des témoignages vivants.

De ce joug économique, paralysant aujourd'hui l'essor de l'être national, et demain en menaçant la survie même, comment nous libérer ? Nous avons trois armes légitimes : le capital et les ressources dont nous restons encore les maîtres ; la politique fédérale et provinciale ; l'éducation du peuple et de son élite.

Le capital, fruit des épargnes du peuple, nous l'avons, sans doute, et plus peut-être que d'autres minorités. Mais il manque d'orientation nationale. Qui la lui donnera ? L'élite et la politique.

Les ressources naturelles, il nous en reste. Mais c'est la politique qui en dispose.

Nous pourrions conclure qu'il faut appuyer notre défense sur la politique et l'élite. Mais une politique nationale, inspirée et déterminée avant tout par les intérêts de la nationalité canadienne-française et ceux de la province où elle ramasse ses énergies, cela nous a manqué depuis près d'un siècle ; cela nous manque totalement aujourd'hui. Ni à Ottawa, ni à Québec, nous n'avons une représentation qui sauvegarde avant tout les intérêts collectifs des Canadiens français. Quelle arme de combat nous reste-t-il alors ? Le peuple qui résiste et l'élite qui

orienté. Mais ce peuple et cette élite ont besoin d'une formation et d'une préparation. Qui la leur donnera ? L'éducation. Tout est là. La solution de tous nos problèmes en dépend.

L'éducation par l'instituteur et l'institutrice de l'école primaire ; le professeur des collèges commerciaux et classiques ; le professeur des universités. L'éducation au sein des familles issues des nouvelles générations, mieux formées par un enseignement plus adapté aux besoins de l'heure. L'éducation par l'apostolat du clergé, que le caractère sacerdotal ne soustrait pas aux devoirs nationaux. L'éducation, enfin, et surtout, par *la presse* : journaux quotidiens, hebdomadaires ; revues mensuelles ; brochures de propagande et volumes.

Hâtons-nous de créer, par l'éducation, la puissance rédemptrice de l'élite : noyau de penseurs, pour ceux qui ne pensent pas ou pensent mal ; noyau d'apôtres, pour ceux qui n'agissent pas ou agissent mal ; noyau de compétences pour faire front contre les forces rivales ; noyau de chefs, pour suppléer ceux qui l'étant par fonctions, ne sont que des suiveurs par lâcheté ou trahison.

L'action seule de cette élite, recrutée dans toutes les classes sociales, depuis le salarité, l'agriculteur, le commerçant, l'industriel, le financier, le professionnel, l'éducateur, l'universitaire, nous sauvera. C'est par l'éveil et le développement d'une *opinion indépendante*, c'est-à-dire libre de la servitude politicienne et ploutocratique, que le peuple, mieux instruit, mieux éclairé, mieux dirigé dans le sens de sa destinée collective, secouera le joug des potentats qui lui préparent un cercueil. Les fruits de cette semence dussent-ils ne profiter qu'à nos petits-fils, l'oeuvre vaut la peine d'être accomplie.

L'ACTION FRANÇAISE.

SON ÉMINENCE LE CARDINAL ROULEAU

Il y a un peu plus de soixante ans, naissait à l'île Verte, au diocèse de Rimouski, un enfant de prédilection. Fort jeune encore, la Providence le prenait par la main et le conduisait au Séminaire diocésain. Là, dans l'une de nos maisons de forte discipline intellectuelle et morale, il attirait l'attention par la distinction de son esprit, la maturité de son caractère, l'ensemble de ses heureuses qualités. Le moment vint pour lui de choisir un état de vie. L'ordre dominicain attira son esprit assoiffé de vérité; le voilà sous le froc blanc, travaillant à sa sanctification personnelle; puis, bientôt, dans les maisons d'étude de son ordre, il acquérait cette sûreté de doctrine, cette fermeté de dévouement, cette fidélité inviolable qui font la force de l'Eglise catholique et la sécurité du peuple chrétien.

Moine, il devient surtout professeur et fait bénéficier ses jeunes frères en religion des vérités longuement contemplées. Appelé de temps en temps au ministère des âmes dans les paroisses, il apprend à connaître mieux les réalités de la vie; et quand il retourne à son monastère, il se plonge encore dans l'étude des principes, d'où il conquiert une double supériorité: connaissance des principes, connaissance des réalités. L'une et l'autre sont nécessaires. Il faut connaître les vérités éternelles. Encore faut-il les appliquer aux éléments tels qu'on les trouve dans l'espace et le temps.

Avec cette double science, on conduit mieux sa barque entre l'opportunisme qui sacrifie la vérité, et l'absolu-

tisme qui ne tient pas suffisamment compte de la réalité. Mais c'est l'étude sérieuse et prolongée qui donne à l'intelligence cette rectitude capable de s'ajuster aux actes contingents de la vie pratique. Au surplus, saint Thomas est un excellent maître. A son école on sait joindre la connaissance spéculative des principes à la connaissance des objets particuliers. « Nul, dit-il, n'est capable d'appliquer comme il convient une chose à une autre, sans connaître les deux. C'est pourquoi il est nécessaire que l'être prudent possède la science des principes universels de la raison et la science des éléments positifs vis-à-vis desquels il faut adopter une ligne de conduite. »

* * *

Cette double connaissance attire sur le Père Rouleau l'attention de la Délégation apostolique. Celle-ci lui manifeste une confiance sans borne jusqu'à ce que Rome l'appelle au siège de Valleyfield.

C'est sans doute avec regret qu'il quitta son monastère, où il avait goûté tant de joie à communiquer aux autres la vérité qu'il aimait avec passion.

Comme tous les hommes de vie intérieure, il a répété les adieux d'Alcuin forcé de se rendre à la cour de Charlemagne: « O ma cellule, douce et bien-aimée demeure, adieu pour toujours. »

Mais, comme saint Anselme, qui ne quitta pas sans douleur son abbaye normande du Bec pour affronter les luttes glorieuses de son épiscopat, il partit courageusement pour la chère Eglise de Valleyfield. C'était le commencement des ascensions de celui que la Providence destinait à la vénérable église de Québec. Après trois ans de séjour à Valleyfield, le Saint-Siège le jugeait digne de

succéder à Mgr Paul-Eugène Roy sur le siège de la ville qui fut mère de toutes les églises du Canada et même d'une partie des Etats-Unis.

Les citoyens, les fidèles du diocèse de Québec s'étaient rassemblés pour l'accueillir dans la vieille cité, au seuil de la basilique, et lui offrir l'hommage de tout un peuple. Pierre avait choisi Mgr Raymond-Marie Rouleau par l'organe de Pie XI: « Petrus per Pium locutus est ».

Au bout d'un an le Pape parle encore. Cette fois c'est pour associer plus immédiatement au gouvernement de l'Eglise universelle l'archevêque de Québec. Ce qui fait sans doute pour Mgr Rouleau le prix de la pourpre, c'est le sentiment qu'il continue à Québec la lignée cardinalice dont il est le troisième représentant: la lignée des cardinaux de Québec. L'honneur fait à la personne de Mgr Rouleau est tout un symbole; on se rappelle le progrès de l'Eglise en Amérique, alors que Mgr de Laval était l'évêque dont la juridiction s'étendait jusqu'en Californie. Après des siècles d'obscur dévouement l'Eglise canadienne est une force dans les conseils de l'Eglise dont il faut maintenir la durée.

Nous nous en réjouissons tous et nous baisons avec respect la pourpre de Son Eminence le cardinal Rouleau, pourpre jadis si dignement portée par le cardinal Taschereau de vénérée mémoire, et par le regretté cardinal Bégin, dont la grande bienveillance vit dans tous les cœurs.

Avec toute notre sincérité de Montréalais, répétons au nouvel élu la formule sacrée: « Ad multos et faustissimos annos. »

MONSEIGNEUR ROY — ORATEUR

L'éloquence est le plus sublime des arts. Elle occupe le sommet de la hiérarchie constituée par les diverses branches de l'esthétique. Il y a quelque chose de plus grand que de sculpter ou de peindre, fût-ce avec génie, et c'est de parler, de bien parler. Précisément parce qu'elle est l'art suprême, la véritable éloquence est peu commune. La nature n'est pas tellement prodigue de ses dons qu'elle dispense avec profusion le plus haut de tous. Heureux qui, dans sa vie, entend, au moins une fois, un orateur, au sens absolu de ce mot ! Ce n'est pas que les hommes soient ménagers de la parole publique. Jamais peut-être, autant que de nos jours, n'a-t-elle été si fort en honneur. L'usage qu'on en fait va peut-être jusqu'à l'exagération. Chacun veut y aller de son discours. Le monde est devenu comme un immense agora. De toutes les voix qui s'élèvent, en Orient et en Occident, en est-il beaucoup qui soient éloquentes, en lesquelles on puisse reconnaître la présence de ce que Mirabeau appelait une divinité ? A l'heure où j'écris, est-il un seul grand orateur dans l'univers entier ?

Art magnifique, et en même temps fugace et désolant, de par son essence même. L'éloquence s'évanouit, au fur et à mesure qu'elle se crée. C'est un souffle qui passe, et qui n'est plus. Elle est absolument dépendante de la personne physique et morale de l'orateur ; non seulement elle n'existe pas sans lui, mais aussitôt qu'il n'est plus là, ou qu'il a cessé de vibrer, elle s'efface elle-même, ne laisse qu'un souvenir, des cendres refroidies. L'architecte, le sculpteur, le peintre, le musicien, le poète projettent au dehors une oeuvre qui subsiste sans eux.

La présence de l'artiste n'ajoute rien à la réalisation qu'il a exécutée. Il n'est pas nécessaire qu'il soit là pour qu'on en juge, pour qu'on la critique et l'admire. Il peut disparaître, il peut mourir, qu'est-ce que cela fait ? Son oeuvre demeure visible, tangible, expression de son rêve, incarnation de l'idée qu'il se faisait de la beauté. L'orateur n'a pas ce privilège. L'art sublime qu'il exerce, il lui faut le payer d'une énorme rançon. Cette rançon c'est, j'ose dire, la vanité de son effort. Que reste-t-il, en effet, après que sa voix s'est tue, que son regard s'est éteint, son geste apaisé ? Il reste le texte du discours. Sans doute, cela est loin d'être négligeable, quand il s'agit, par exemple, d'un Démosthènes, d'un Cicéron, d'un Bossuet, d'un Lacordaire. Mais, outre que le texte transmis est souvent assez différent de celui qui fut prononcé, — comme dans le cas de Bossuet, où ce n'est que de nos jours que l'abbé Lebarcq a retrouvé et édité sa parole authentique, comme dans le cas de Lacordaire, l'un des improvisateurs les plus inspirés que le monde ait vus, et qui, dans le feu du discours, avait « des accents qui l'étonnaient lui-même », — il nous apporte, reproduisit-il exactement et la pensée et les phrases, seulement un écho, et pas même cela. Car l'écho garde encore forme de vie. D'onde en onde, la voix se répercute et prolonge son charme. Tandis que le discours imprimé ressemble à de la lave. Berryer a défini l'éloquence : « C'est le corps qui parle au corps ». Et Lacordaire : « C'est le son que rend une grande âme ». Eschine lisait un discours de Démosthènes à ses disciples, et ceux-ci en avaient le frisson : « Qu'eût-ce donc été si vous aviez pu entendre la bête féroce elle-même hurler toutes ces paroles ? » leur disait-il. C'est Démosthènes précisément qui faisait consister l'éloquence dans l'action, l'action, l'ac-

tion. Certes, elle n'est pas que cela. Elle suppose des idées, et la magie du verbe. Mais elle n'existe plus dans son essence, du moment que la voix cesse de retentir, le geste de décrire ses courbes, le regard et la physionomie d'exprimer tout ce que l'âme ressent. C'est par quoi cet art à quelque chose de navrant, et d'inférieur aux autres, que pourtant il dépasse infiniment. Il est inséparable de celui qui l'exerce. Dès l'instant où l'instrument se tait, la séduction n'opère plus. Le créateur s'assimile à son oeuvre. Elle et lui ne font qu'un. Elle ne peut avoir la vie qu'autant qu'il la lui donne sans cesse. Si, à la lecture, un sermon de Bossuet est encore très beau, il faut pourtant se souvenir de tout ce qui manque à cette beauté pour être divine. Et cet élément nécessaire, personne ne le lui rendra jamais.

L'éloquence postule un ensemble de qualités extérieures aussi bien qu'intérieures. Les dons qui font l'orateur sont variés, et ils doivent se prêter mutuelle assistance, et se tenir en parfait équilibre. « L'homme est une parole animée », a dit Joseph de Maistre. Rien de plus vrai. « La vie en société est tout entière dominée et mue par la parole », a dit Henri Vaugois, et cela aussi est incontestable. Mais pourquoi, dans cette humanité parlante, dans un monde où la parole joue un si grand rôle et tient une place si considérable, l'éloquence est-elle cependant si rare? C'est qu'elle suppose précisément les attributs les plus divers, aussi bien physiques qu'intellectuels et moraux. Et ce n'est pas tous les jours que la nature opère ce miracle de concentrer en un seul homme, comme en un faisceau, la variété d'aptitudes qui constituent l'orateur digne de ce nom. « Si Lamennais avait la prestance, le geste et la voix, Notre-Dame ne serait pas assez grande pour contenir la foule que sa

parole attirerait.» L'on lit cela dans les souvenirs de Lacordaire. C'est que Lamennais, avec un style d'une éloquence « capable de ressusciter les morts », selon le mot de Frayssinous, manquait terriblement de ces dons extérieurs sans quoi il n'y a pas d'orateur complet. Il avait une forme imagée, entraînante, passionnante. Son verbe écrit avait une séduction infinie. Il n'est peut-être pas d'écrivain français mieux doué que lui sous ce rapport. Il a la chaleur, la force, la tendresse, et il emporte la conviction. Certaines pages de lui sont des modèles d'éloquence. Ah! s'il avait pu les dire! Il est si naturellement éloquent qu'il lui arrive de verser dans la déclamation. Mais il était éloquent la plume à la main. D'autres ont toutes les facultés physiques de l'orateur. Les lacunes sont, soit du côté de la pensée, aride, ou boursoufflée, ou banale, soit du côté du coeur. Sous l'abondance des mots, il y a trop peu d'idées. Ou bien l'idée féconde et sérieuse se présente dans un vêtement étriqué, qui n'a ni l'ampleur ni la souplesse requises. Avec tous les dons magnifiques du grand orateur, Lacordaire n'a cependant pas laissé une oeuvre qui puisse soutenir la comparaison avec celle de Bossuet. Superbe d'intuition, d'élan, et, par endroits, de profondeur, d'allure souvent inspirée, cette oeuvre, dans sa forme, porte trop la marque du mauvais goût romantique, — ce qui l'a rendue périssable; — et ses dessous, sa structure n'ont pas la solidité qui distingue celle de Bossuet. « Sous chaque phrase de Bossuet, il y a tout un monde de science, » a dit Ozanam. Renan a eu beau dire, dans ces propos intimes que rapporte Adolphe Brisson, Bossuet fut un grand politique, un philosophe, un grand théologien thomiste, ce qui assure à son oeuvre oratoire, pour ne parler que de celle-là, la pérennité. Au seul point de vue

du fond, l'étude de celle-ci est éminemment bienfaitrice. Quant à la forme, elle a le caractère des choses éternelles. Heureuses les oreilles qui ont pu entendre dérouler ces périodes où la majesté s'unit à l'harmonie !

* * *

... Je ruminais ces pensées, en lisant les discours religieux et patriotiques de celui qui aura tenu un haut rang dans l'histoire de l'éloquence chez nous : Monseigneur Paul-Eugène Roy. J'ai connu cet homme éminent. Il fut mon professeur de rhétorique. Je l'ai souvent entendu parler dans des circonstances solennelles. Je veux essayer de reconstituer, avec mes souvenirs personnels, la physionomie de cet orateur. J'ai là, sous les yeux, sa parole morte. Puissè-je la ranimer un instant et me figurer que j'entends encore l'accent d'une voix qui ne retentira jamais plus !

Monseigneur Roy était grand, d'une taille fort au-dessus de la moyenne. Tout en lui respirait la force. Ses traits avaient plutôt la puissance que la grâce. Ils pouvaient paraître austères, presque ascétiques. Mais une expression de bonté tempérerait ce qu'ils avaient d'un peu dur. Sa voix était admirable. Elle avait le son d'une cloche d'argent. Elle portait au loin, sans jamais devenir aïgue, quand elle baissait le ton, elle ne devenait pas sourde. Il y avait toujours de la clarté dans ce timbre de pur métal. Peut-être aurait-on pu lui demander un peu plus de moelleux. Quand elle s'attendrissait et qu'elle se faisait pathétique, on lui trouvait une note légèrement forcée et étudiée. L'on sait le mot profond de Sainte-Beuve : « l'on a toujours la voix de son esprit. » Autrement dit, c'est tout le tempérament, toute la nature intellectuelle et morale qui se révèle dans la qualité de

la voix. Or, Monseigneur Roy avait l'esprit droit et ferme, vigoureux et actif, le caractère viril et noble. Et l'on sentait vibrer dans sa parole la rectitude et la franchise de l'âme. Elle était faite pour les appels, pour les croisades. Elle invitait à l'action. Il y a des orateurs dont on dirait qu'ils sont toujours prêts à pleurer. Ils ne peuvent ouvrir la bouche sans faire entendre des tremolos. Cela est trop touchant. Pourquoi faire ainsi couler à tout propos les larmes humaines? Elles sont si précieuses. Et que reste-t-il, l'émotion passée? Des yeux rougis. Je n'oublie pas le vieil axiome: *Pectus est quod disertos facit*. C'est en méconnaître le sens que de faire consister toute l'éloquence dans l'ébranlement des nerfs. L'éloquence véritable est d'abord affaire d'intelligence. Elle doit porter la lumière dans l'esprit. Par voie de conséquence, la volonté sera entraînée. Que vaut une conviction qui ne repose que sur une impression éphémère? Monseigneur Roy cherchait surtout à éclairer. Il ne faisait guère vibrer la corde sensible. Il s'adressait plutôt aux énergies du cœur. Que de mouvements rédempteurs sa parole a suscités, qui ne sont pas retombés avec les derniers accents de sa voix. Il avait aussi le geste, en harmonie avec la nature de sa parole, c'est-à-dire un geste d'autorité, le geste qui commande. Les *Etudes de psychologie linguistique* du R. P. Marcel Jousse, viennent de révéler au monde savant l'importance, insoupçonnée jusqu'ici, du geste humain.

Et Frédéric Lefebvre, dans un ouvrage récent paru de la collection du *Roseau d'or*, fait ressortir toute la fécondité de cette découverte, qui va renouveler toute la critique littéraire. Car il y a un « style manuel », comme il y a un style oral et un style écrit. « Selon Marcel Jousse, ce n'est pas par l'utilisation du son

que l'homme commença spontanément à exprimer le réel. La première expression fut « visible », et elle restera toujours « gestuelle » en se particularisant, car le mot est un geste de l'appareil laryngo-buccal.¹ Voilà une théorie qui redonne à la mimique sa place, une de tout premier rang. Il n'est donc plus permis d'estimer négligeable le geste oratoire, s'il est une expression, une forme du langage, si le langage même appartient à la catégorie du geste.

Ce qui frappait, dans les discours de Monseigneur Roy, c'était leur belle architecture, leur ordonnance classique. Il traçait un plan. A la base, une idée forte et claire. Cette idée était mise en relief, présentée sous toutes ses faces, vidée en quelque sorte de son contenu, dans une série de divisions s'enchaînant l'une l'autre, se déduisant l'une de l'autre, en sorte que l'ensemble apparaissait lié solidement. Dans l'unité de cette structure entraient la sobre ornementation, les développements naturels et proportionnés au tout. Pas de trompe-l'oeil dans l'édifice, pas de hors-d'oeuvre. Le talent de l'orateur, formé à l'Institut catholique de Paris, avait reçu son complément dans l'enseignement de la rhétorique à Québec, s'il est vrai que l'on ne sait bien que ce que l'on a enseigné. Je me rappelle que ce qu'il exigeait d'abord de nos essais d'élèves, c'était qu'ils fussent bien « composés ». Les beautés de détail n'attiraient son attention que dans la mesure où elles s'inséraient pour ainsi dire d'elles-mêmes dans l'ensemble, où elles étaient appelées en quelque sorte de l'intérieur. Car il y a des fleurs, belles en soi, qui font figure d'excroissances, si elles ne sont pas à leur place. Notre maître insistait sur

¹ Une nouvelle psychologie du langage, p. 25.

la « vertu » du plan, autour duquel tout s'agence, dans lequel entrent toutes les variations d'une pensée. Son oeuvre brille d'abord par cette qualité. Il n'a pas eu le temps d'écrire tous ses discours. Ce recueil nous en offre trop peu de complets, de finis d'un bout à l'autre. Emporté dans le courant d'une vie apostolique des plus intenses, l'abbé, et plus tard l'évêque, n'a pas trouvé le loisir de donner à toutes ses paroles un cachet d'achèvement. S'il n'a pu toujours tout écrire de ses discours et sermons, il a du moins toujours pris la peine de dresser un plan bien nourri, quitte à improviser la forme, et à jeter sur cette ferme ossature la draperie d'un verbe élégant, sûr de lui-même, d'une parfaite correction, très littéraire. Car il possédait à fond sa langue, il en connaissait les ressources et les nuances, il avait toujours le mot propre, l'expression choisie, sans recherches pourtant ni vaines subtilités. Il eut, en effet, dédaigné de recourir à des fantaisies verbales. Des plans nombreux, et que l'on a eu raison de sauver de l'oubli,—ils sont si bien construits et ils fourmillent de tant d'idées, — quelques discours achevés, d'autres qui sont à l'état de fragments, voilà ce qui reste de cet orateur religieux et patriotique. Parmi les premiers, il faut distinguer, je crois, le discours sur la Royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ, et le discours sur la cathédrale. Ils sont bien près d'être des chefs-d'oeuvre. Parmi les fragments, il y a l'oraison funèbre de Mgr Blais. Seule la première partie est achevée. Comme l'on regrette que l'auteur n'ait pu y mettre la dernière main! Cela promettait un modèle. Monseigneur Blais avait dans ses armes la devise suivante : *Animam suam ponit*. Or, l'on sait que cet évêque a fait acte d'autorité et de gouvernement jusqu'à son dernier soupir. La maladie ne pouvait

plier son bras. A force d'énergie morale, il a fait attendre la mort, réalisant à la lettre l'inscription qu'il avait choisie. C'est ce que l'orateur montra très-bien, avec une finesse exquise, dans un développement dont l'apropos n'a échappé à personne. Eût-il laissé d'ailleurs de plus somptueuses reliques qu'elles n'échapperaient pas à la loi fatale qui régit toute éloquence, — art qui s'évanouit à mesure qu'il se crée, et qui paie sa sublimité d'une si dure rançon.

Cette considération mélancolique est sans doute trop humaine, quand il s'agit d'une parole qui fut mise tout entière au service de la vérité religieuse et de la patrie. Est-ce que tout meurt avec une voix qui n'a jamais retenti que pour apprendre aux âmes le chemin du salut, et pour nous inviter à garder jalousement l'héritage de foi et de langue transmis par les ancêtres? Est-ce que l'apostolat brûlant auquel un prêtre s'est consacré pour guérir chez un peuple une plaie vive, se termine avec les derniers efforts de sa parole? Ce serait méconnaître les ressources mystérieuses dont la Providence dispose pour prolonger, dans l'espace et dans le temps, les ondulations d'une parole qui a puisé dans le divin toute sa vertu. Lorsque un homme n'a déployé son action oratoire qu'au bénéfice des pensées éternelles, il y a chance pour que sa voix suscite un écho sans fin. C'est peut-être alors qu'il est entré lui-même dans le silence infini qu'elle s'avère plus efficace et plus féconde. La semence immortelle qu'il a jetée à tous les vents du ciel se perpétue en de riches germinations. L'Esprit Saint l'avait prédit: *Defunctus adhuc loquitur.*

Henri D'ARLES.

UNE GRANDE TRADITION

Cette grande tradition c'est la bénédiction du jour de l'an. De toutes celles qui révèlent le meilleur de nos mœurs familiales, il n'en est guère qui soient plus chargées de sens. Il semble qu'elle porte avec elle toute la foi simple de nos pères, cette foi qui, les accompagnant comme l'âme de leur âme, sut leur inspirer tant de gestes augustes. Elle nous rappelle, en tout cas, à quelle longue tradition nous nous rattachons, puisqu'elle fait se lever, dans nos souvenirs, jusqu'à l'ombre des patriarches.

Nos familles sauront-elles la garder? Ont-elles la volonté d'y tenir comme on tient à des coutumes ou à des vieilles choses, qui, en partant, emporteraient avec elles un peu de l'âme de la maison? Plusieurs fois, ici-même, de nobles plumes, celle même d'un évêque, nous ont prêché la fidélité à la grande tradition. On paraissait inquiet de l'esprit nouveau qui envahit les jeunes et les vieux foyers, inquiet de la légèreté qui fait abandonner des traditions vénérables, comme on abandonne au marchand de bric-à-brac ou à l'Américain de passage, le rouet dont s'est accompagnée la chanson de nos aïeules, et la grande horloge qui a sonné leurs heures de travail et de prière.

Du passé, il faut pourtant garder tout ce qui en était bon, tout ce qui maintenait les âmes à un certain niveau, tout ce qui était un héritage spirituel. On sait bien que la bénédiction du jour de l'an ne saurait disparaître de la famille sans que soit changée son atmosphère. C'est ainsi. Il y a des actes qui ne peuvent procéder que d'un certain esprit. On ne les esquisse que sous un climat spirituel qui les suggère et les tolère, et par cela même, ils ont la vertu de prolonger l'atmosphère qui les inspire.

Qui osera nier que la famille où le père se sent la taille de bénir ses enfants, ne s'annonce pas déjà avec une élévation morale particulière? C'est l'affirmation du caractère sacré de l'autorité paternelle. A cette affirmation, parents et enfants n'ont-ils pas à gagner? Dans la famille l'autorité faiblit et se désagrège, affirment de bons moralistes qui savent bien observer. On ne la sauvera qu'en la relevant à la hauteur précise où Dieu et le Christ l'avaient placée. Les enfants respecteront mieux une autorité qui leur apparaîtra avec des gestes surnaturels; les parents qui assumeront la tâche de bénir, sauront mieux quelle dignité doit s'attacher à leur âme comme à leurs mains.

Si donc, dans quelques familles, la noble et vieille coutume était, par malheur, disparue, ou en train de disparaître, que du moins dans les jeunes foyers, on la ressaisisse et on la reprenne. Qu'on la reprenne, là, où, plus attentifs à tous les trésors nationaux, on tient à la vie profonde de la race. Les traditions se tiennent; elles font partie comme d'un tout indivisible; aucune ne s'en va toute seule. Les choses spirituelles ne se divisent point. Il y va de toute notre âme de ne jamais la laisser entamer. Sans doute l'atmosphère où nous vivons est affreuse; les dissolvants sont partout. Mais les races qui veulent vivre se peuvent-elles relâcher de la réaction vitale? Les groupes ethniques robustes se reconnaissent à cette particularité qu'ils ne tentent de s'assimiler que l'assimilable. C'est la condition de leur durée, comme le signe de leur force. Et notre rôle comme notre devoir ne sont pas de devenir semblables aux autres, de copier servilement les modes et les moeurs étrangères, mais de rester nous-mêmes, dans la saine originalité que Dieu et nos pères nous ont faite.

Joyberte SOULANGES.

HOMMAGE A JULES TREMBLAY

Monsieur le Recteur,¹

Mesdames, Messieurs,

Le club littéraire canadien-français d'Ottawa vient d'éprouver un deuil douloureux : son président, M. Jules Tremblay est mort subitement la semaine dernière laissant dans le monde des lettres canadiennes un vide considérable et semant le plus vif chagrin et la plus profonde tristesse dans le coeur de ses amis qui aimaient la finesse de son esprit, la délicatesse de ses manières, la profondeur de ses convictions religieuses, l'envolée de sa poésie messagère d'optimisme et miroir véritable d'ailleurs de l'homme et de l'écrivain que nous pleurons aujourd'hui.

Ce n'est ni le lieu ni l'heure de revenir sur la biographie de ce cher ami et de répéter en quelque sorte les paroles élogieuses que la presse du Canada français lui a décernées et lui décerne encore. Il convient toutefois de mettre en lumière quelques faits d'un ordre plus intime qui nous touchent de très près et sur lesquels ne pouvaient insister les comptes rendus nécessairement brefs des journaux

¹ Le R. P. Uldéric Robert, o. m. i., recteur de l'Université d'Ottawa. Jules Tremblay fut l'un des amis de l'*Action française*. Il fut même l'un de ses collaborateurs, un collaborateur désintéressé, qui nous brossait, au temps où nous publiions des portraits, des figures de politiques et autres qu'il ne fallait pas signer. Grâce à M. Séraphin Marion, nous pouvons rendre à Jules Tremblay un éloge digne de lui. Son successeur à la présidence du Club littéraire canadien-français a bien voulu nous réserver la primeur de l'allocation qu'il prononçait, devant l'auditoire du Club, presque au lendemain de la mort de son ami. Pour cette faveur nous remercions M. Marion. (N. D. L. D.)

Il y a eu cinq ans cet automne, M. Jules Tremblay fut nommé président de notre société qui depuis le réélut à l'unanimité au début de chaque année académique. A peine installé dans le fauteuil présidentiel, M. Tremblay y déploya une activité dévorante que ni le temps ni les soucis de l'existence ne semblaient devoir consumer. D'un commerce agréable et d'un entrain communicatif, il sut s'assurer la collaboration de ses collègues et imposer à notre modeste association une bienfaisante unité de pensée et d'action. Il ne craignait pas de payer de sa personne lorsqu'il s'agissait d'organiser une série de conférences, et comme c'est lui qui était en somme l'âme agissante du club, il n'avait point de cesse qu'il n'eût réussi à tout mettre lui-même en mouvement: visites personnelles aux conférenciers, volumineuse correspondance échangée avec eux, entrevues répétées avec certains personnages qui devenaient ensuite nos protecteurs ou nos amis, communications presque quotidiennes avec nos deux anciens directeurs, les RR. PP. Allard et Leclerc et notre directeur actuel, le R. P. Renaud, réclame brillante faite pour le club et enfin une préparation méthodique et scrupuleuse de la présentation des conférenciers qui depuis plus de six ans venaient à tour de rôle nous adresser la parole: voilà en un résumé trop succinct l'oeuvre de notre ancien président au milieu de nous.

A la fois homme d'action et homme de lettres, Jules Tremblay a eu l'insigne mérite d'être le fils de ses propres oeuvres. S'il a réussi à acquérir dans le monde des intellectuels une réputation très enviable, à laquelle la France devait rendre aujourd'hui même un solennel hommage, il n'oubliait pas ses débuts pénibles au bas de l'échelle littéraire, il y a quelque vingt-cinq ans, alors

que sa plume alerte et délurée, son intelligence lucide et son grand coeur constituaient tout son avoir. A une époque où tant de beaux talents s'enlisent dans l'inaction et où mille et une sollicitations de l'extérieur invitent l'écrivain canadien au sport, au farniente ou au dilettantisme, il importe de saluer avec admiration et avec respect l'homme qui n'est plus, mais qui, pendant les vingt-cinq dernières années de son existence, sut gravir les pénibles sentier du travail personnel et quotidien pour entrer de plain-pied dans le temple de notre littérature nationale.

Ces humbles origines, Jules Tremblay ne les renia jamais; il les rappelait même à l'occasion pour encourager les jeunes qui assez souvent venaient lui demander conseil, et voilà bien un autre trait qui honore la mémoire du regretté disparu. Car ils sont rares, en effet, les écrivains, qui après avoir laborieusement enlevé les suffrages de l'opinion et de la renommée, consentent à se susciter des rivaux en initiant des jeunes intelligences aux secrets de la technique littéraire et artistique. Toutefois le coeur d'or de Jules Tremblay ignorait l'égoïsme sous toutes ses formes. Puissant animateur autant qu'esprit averti et soucieux de concilier l'éclat du beau et la splendeur du vrai, notre ancien président devint ainsi le guide autorisé et reconnu de bon nombre de jeunes intellectuels d'Ottawa et d'ailleurs, avides de faire leurs premières armes dans notre petit monde littéraire. Sans doute devait-il presque toujours rassurer les indécis, encourager les timides et reconforter les pessimistes auquel un premier insuccès pouvait être fatal. C'est alors que sa voix sonore et bien française se faisait entendre et que, dans un sourire, il proclamait la nécessité d'aller toujours plus loin et plus haut, sans se

soucier du silence apathique ou concerté de la foule. Comme mot de la fin, il avait coutume de dire : « Surtout, mon jeune ami, n'oubliez pas que l'on commencera à parler de vous seulement dix ou vingt ans après votre mort. »

Une violente émotion nous étreint à la pensée qu'il nous a quittés pour toujours. Il est mort après avoir fidèlement servi la cause des lettres canadiennes au soir prématuré d'une journée bien remplie. Hélas ! Nous ne reverrons plus cette figure ouverte, intelligente et sympathique, ce front large et pensif qu'illuminait l'éclair des yeux souvent perdus dans la contemplation de quelque beau rêve poétique. Nous n'entendrons plus cette voix mâle qui se plaisait à articuler avec élégance et avec netteté les syllabes du doux parler de France. Mais dans cette salle où tant de fois retentit son verbe éclatant, on se souviendra longtemps des magnifiques dissertations rédigées par l'homme de lettres et de la franche cordialité dont il ne s'est jamais départi avec ses invités, ses collègues et ses amis. En outre, nous nous consolons quelque peu à la pensée que le cher poète qui était en même temps un chrétien convaincu et fervent, ne s'est sans doute séparé de nous que pour aller parachever là-bas, de l'autre côté des tombeaux, dans l'apothéose des élus, le grand, le suprême poème jamais écrit mais toujours entrevu que son cœur n'avait qu'ébauché pendant qu'il était sur la terre. Nous offrons donc à sa famille en deuil et tout particulièrement à celle qu'il aimait et qui fut pour lui la compagne aimable et douce, l'expression d'une peine profonde, partagée par tous les membres et amis du club littéraire canadien-français d'Ottawa.

Séraphin MARION.

NOTRE ROMANCIER

Pyrrhon a dit : « Il me paraît » ; Montaigne, sceptique : « Que sais-je ? » Galilée, perplexe : « Et pourtant, elle tourne » ; Descartes : « Je pense, donc je suis » ; Hegel : « Ma métaphysique y perd à être traduite en français » ; William James : « Le pragmatisme est la seule logique valable ; » et, plus catégorique, le docteur Ernest Choquette, dans un débat à la chambre sur les prix littéraires, a prononcé : « Il n'y a pas chez nous de matière à roman ». Ce jugement — peut-être est-ce une litote ? — n'a pas la valeur des définitions de Cyrano qui sont de fines métaphores. On l'a relevé mais il n'a pas fait longtemps épiloguer. La meilleure façon d'en montrer la fausseté, Harry Bernard s'est dit que c'était d'écrire des romans. Il s'est donc mis à l'oeuvre et, malgré les difficultés d'une vie intellectuelle organisée en marge du gagne-pain, quatre livres ont manifesté son talent persévérant. A une opinion puérile, voilà une réponse incontestable comme le mouvement, indéniable comme un fait.

Pour se convaincre que les thèmes ne manquent pas au romancier canadien, rien comme d'approfondir cette sentence : Il y a du drame partout où il y a de la vie. S'il est vrai que l'homme, irrésistiblement en quête de bonheur, entre dans la société pour y parvenir avec plus de certitude, que la société civile repose sur des inégalités naturelles diverses, que, soumis à un ordre moral, l'être raisonnable s'en écarte sous la poussée des passions désordonnées, comment se pourrait-il que des crises n'explorent dans les âmes tiraillées en sens contraires et que des conflits ne fassent s'opposer des individus capables de l'entre-aide fraternelle ? Il suffit enfin d'observer.

Voir, tout est là. L'écrivain sera-t-il le seul à ne savoir rien dire sur les heurts que provoque le dualisme religieux et national de tant de foyers de chez nous? Qui dramatisera l'existence des ménages mal assortis, des familles où avec l'aisance est entré le naturalisme, des classes bourgeoises gangrénées par le jeu et le bibertinage, du monde interlope adulé et dont les pouvoirs publics profitent puisqu'ils le tolèrent et le protègent? L'idylle champêtre, le récit de la vie créatrice menée par les humbles aux vertus indemnes, l'odyssée du paysan qui vient peupler la ville où sa droiture le hisse au premier plan, qui les écrira? Maintenant que la lutte économique, en compliquant les intérêts sociaux, apporte son tribut de déchéances et d'élévations, quel roman nous exposera à quel prix le plastron blanc a remplacé la vareuse? Le snobisme, la décadence de l'autorité, l'effondrement de l'éducation, les dessous de la politique, la baisse de la moralité dans une société catholique, où, nonobstant le zèle du clergé, s'accroissent tant de turpitudes et se creusent tant de vides, la mésentente du capital avec le travail, partout il y a de l'intérêt pour le roman où la vie se crispe, pleure ou rit.

Si l'esprit d'observation joue un rôle considérable, cette seule qualité ne constitue point le romancier. Il lui faut une culture générale supérieure et une sérieuse connaissance de sa langue. Sans culture adéquate, quel que soit le genre de roman qu'il cultive, social, psychologique, mystique, il ne saura donner à ses héros l'attitude intellectuelle et morale qu'il leur sied d'avoir dans la trame des incidents dont se compose l'intrigue. Le roman suppose une réelle connaissance de la psychologie, faute de quoi ses personnages agiront et réagiront à tort, ou seront, en présence des faits et des événements, tels des

pantins insensibles, des marionnettes mécaniques. Non pas que le romancier doive se complaire à dissenter et à discourir ; mais que le roman, tranche de vie, sache ressusciter une ambiance où s'agitent des êtres humains, semblables à nous, avec qui le lecteur sympathisera, se rendant compte de la justesse du vers :

« *Homo sum, et humani nihil a me alienum puto.* »

La vérité psychologique de *Baltus le Lorrain*¹, d'*Aimée Villard*², du *Signe sur les mains*³ éveille en nous cette sympathie qui rend chers certains livres.

On naît poète, dit-on. L'aphorisme s'applique également au romancier. Cela signifie que l'on possède ou que l'on ne possède pas le don. Que voulez-vous ? La source du talent est quelque peu mystérieuse. Ne se trompe guère celui qui lui attribue une large part de spontanéité. Ainsi, technique mise à part, tous les romanciers n'ont pas également le tour décrire un roman. Ce doigté, on le perçoit dès la première lecture, à la conduite du dialogue, à l'allure de l'intrigue, à la mise en scène. Cependant, le roman, pour être une oeuvre d'art, qui émerge de la multitude des ouvrages d'imagination, exige d'être écrit dans une langue dont le subtil manie ment de la syntaxe et la prestigieuse richesse du vocabulaire n'ont plus de secrets pour l'écrivain. Seules survivent les oeuvres qui ne sont pas que des schémas mais dont l'ossature soutient la chair ferme, d'une forme littéraire où palpite la vie

* * *

1 René Bazin.

2 Charles Sylvestre.

3 Emile Baumann.

C'est une partie de ces qualités qui consacrent la renommée grandissante de notre romancier. Le premier livre de Harry Bernard, dans l'ordre chronologique, est *L'homme tombé*... Il en est de ce titre comme de certains prénoms. On aurait pu le mieux choisir. Il dénomme une thèse d'une vérité frappante, néanmoins; le mariage, contracté à l'aveuglette et « sans mûre réflexion » comme dit le catéchisme, devient, grâce aux embêtements que la légèreté, la vanité ou simplement l'inintelligence féminine y engendrent parfois, une cause de déchéance pour un mari. En l'occurrence, l'homme tombé prend corps dans le docteur Normand. Ce pauvre homme a sans doute agi comme beaucoup de professionnels qui, du temps qu'ils sont étudiants, choisissent leur fiancée d'après l'arôme de leurs fards. Piètre critérium. Aussi, que de justes noces deviennent des ponts aux ânes! Cependant — tel nous paraît le grand défaut de ce premier roman — pour démontrer la thèse il faut d'abord choisir un cas auquel elle s'applique. Pour que déchéance il y ait, il importe de montrer un héros qui a de la valeur, qui a donné des preuves. S'il a de la volonté, il réagira contre l'enlèvement; s'il a un cœur, partagé entre l'idéal de la supériorité et l'amour, il souffrira. Et ce héros principal sera mis en vedette par les personnages de second plan, agents d'abaissement ou facteurs d'élévation. Apparaît-il entouré de fantoches avec lesquels il se démène, la thèse ne reste qu'énoncée. L'on se dit: le malheureux, il mérite presque son sort...

La critique n'a peut-être pas assez noté, lors de l'apparition de *L'homme tombé*, le sens de la vision directe et de l'observation de l'auteur. Qu'on relise certaines pages descriptives et l'on verra comme, dans Balzac, de vivants portraits d'une petite ville de province. Une

étude plus sérieuse laissera voir comme les personnages dialoguent avec aisance et naturel, encore que leur conversation soit parfois d'une complète banalité. Enfin, l'on verra, au mouvement rapide de l'intrigue, que Harry Bernard sait mener un roman. Cette qualité précieuse, de même que le style correct et simple, voilà ce que lui a valu le Prix du roman, en 1924.

Si du premier ouvrage nous passons au troisième, c'est à dessein. Dans *La maison vide*, Harry Bernard essaie d'étudier la situation sociale d'une famille vide d'affection, de dévouement, de compréhension réciproque, mais débordante de facticité, d'égoïsme et de frivolité mondaine. Il tente de démontrer que l'altruisme peut seul fortifier un foyer contre les secousses qui le menacent sans cesse. Comme le premier, c'est un roman à démonstration. Tel roman ne vaut qu'autant que l'auteur sait concentrer tout l'intérêt et faire converger toute la trame sur la crise qui en constitue le noeud central. Ce but est manqué dans *La maison vide*. Les pages charmantes se succèdent, que le typographe a généreusement aérées, et nous attendons. Le dévouement conditionne la félicité, a énoncé l'auteur. Or, le livre clos, le lecteur se dit : s'il est vrai que la sollicitude dévouée engendre l'heureuse et douce quiétude, comment se fait-il que la carence de ce dévouement, disloquant un foyer, entraîne chez les victimes si peu de souffrances, et si peu de douleurs ? Serait-ce que certaines physionomies sont trop légèrement estompées ! Serait-ce que le milieu psychologique est à peine délinéé ?

Au fait, ces deux livres me persuadent que Harry Bernard n'a pas le tempérament voulu pour aborder le roman soi-disant à thèse ; ou plutôt, qu'il lui manque le secret de l'analyse et de la reconstitution, indispensable à

l'étude des âmes plus complexes auxquelles s'adaptent les thèses abordées dans *L'homme tombé* et *La maison vide*. Essayons de revivre l'heure délicieuse où nous avons lu *La terre vivante*,⁴ un des meilleurs romans de notre littérature. Nous verrons comme notre romancier, épris d'un sujet que son talent a su comprendre et exposer, a réussi à écrire une oeuvre vraie dans l'ensemble de l'affabulation, la peinture du milieu champêtre, l'esquisse des portraits. Harry Bernard admittra, tout le premier, que *La terre vivante* a, avec *Maria Chapdelaine*, un air de famille. Connaissant les poètes — n'aurait-il fait des vers qu'au temps de l'inquiétude amoureuse — il retorquera,

« C'est imiter quelqu'un que de planter un chou. »⁵

Qu'importe, au reste, que sa Marie Beaudry ressemble à Maria, qu'Ephrem Brunet rappelle Eutrope Gagnon, que Fernand Bellerose évoque Lorenzo Surprenant. Il est inévitable qu'entre pionniers et paysans il n'existe que des nuances. L'auteur a réussi à les marquer nettement. La nature, ce n'est plus celle de Louis Hémon, austère, immense; ce sont les paysages des Cantons de l'Est. Le père Chapdelaine tenait du nomade. Le père Beaudry est enraciné à la glèbe comme un érable fier. Tout le roman⁶ est agrémenté de scènes de moeurs. De sorte que, si le jeune romancier n'a pas créé des types nouveaux, il a su renouveler le sujet de *Maria Chapdelaine*, en nous faisant découvrir le drame qui se joue dans l'âme du paysan sédentaire dont ce distique d'Emile Verhaeren⁷ décrit l'attachement à l'humus natal:

⁴ Prix David du roman, 1925.

⁵ Alfred de Musset.

*Etant d'ici, je sens le sol jusqu'au tréfond
Comme si mes deux pieds s'y perdaient en racines.*

C'est dans *La terre vivante* que nous retrouvons les plus précieuses qualités de Harry Bernard : observation intelligente et vision directe. Rien ne peut remplacer — métier, technique, savoir-faire — ce don indispensable au romancier qui rend un livre naturel et vrai. Que nous voilà loin de l'enchevêtrement de *L'homme tombé* et de l'invraisemblance psychologique de *La maison vide* !

Il y a quelques mois notre romancier a publié un recueil de nouvelles. Quatorze récits sont désignés, selon l'usage, par le titre du premier : *La dame blanche*. L'exergue de la couverture « nationaliser la littérature par l'étude de l'histoire » indique l'intention de l'auteur. Et il prêche par l'exemple. Dix nouvelles s'apparentent au genre historique. Ce n'est pas nous qui nous inscrivons en faux contre la thèse jadis esquissée en notre revue par Léo-Paul Desrosiers.⁸ Nous croyons pourtant que tous les faits cueillis en marge de notre histoire ne se prêtent pas également bien à la nouvelle. Il importe de choisir. D'aucuns, comme l'histoire du *Petit Chesne*, n'appartiennent qu'au fait-divers. Quand le conteur s'en tient à la donnée historique, il arrive qu'il ne délimite pas suffisamment son récit. Ainsi, *La dame blanche*, tel que narrée, est une nouvelle dont l'événement peut tout aussi bien se produire en 1927 qu'en 1665. Ajoutons, pour finir d'être méchant, que les quatre ou cinq derniers récits ne dépassent pas l'anecdote. La

⁶ Ce qui n'est pas un mince mérite, l'auteur a crayonné de main de maître la silhouette du curé de campagne d'une exquise charité. Nous affirmons qu'il a créé un type.

⁷ *Les blés mouvants*.

⁸ Cf. *L'Action française*, février 1919, p. 65 sq.

plume de l'auteur, d'ordinaire alerte, est traînante. Est-ce la faute du sujet?

En revanche, le volume contient de très jolies pages. *Capuchon tourne*, qui fait penser à *Frère Gaucher* de Daudet, est remarquable de verve, d'entrain, de gaieté. Le sujet, qui n'est pas indifférent en littérature, donne de l'allant au style, tantôt moqueur tantôt badin. Mêmes qualités dans *D'une ordonnance de 1706*. Bref, Harry Bernard manifeste son talent de conteur dans les récits où il lui est loisible d'introduire beaucoup de romanesque. Ce genre de la nouvelle, illustré par Guy de Maupassant que notre romancier connaît bien, lui a permis en quelques pages succinctes de nous donner une vision de la vie héroïque des missionnaires, apôtres inconnus. Sous le style, on sent palpiter l'émotion et, malgré le souci du détail réaliste, on discerne derrière les notations descriptives le sentiment qui vibre.

Au reste, n'est-ce pas à l'école dite réaliste que l'on peut rattacher Harry Bernard? On sait quelle fut la tendance des romanciers après 1850. En réaction contre le romantisme qui, dans le roman, avait dégénéré en sentimentalisme, on opposa le culte de la science et de ses procédés d'investigation. Coryphée de ce mouvement, Gustave Flaubert,⁹ mit en honneur la doctrine de l'*impassibilité scientifique*, qui prescrit de laisser parler les faits sans manifester son sentiment personnel. De cette théorie se réclama le roman naturaliste. L'école naturaliste a eu le mérite de léguer à ceux qui se sont détachés d'elle, ou qui sont venus après elle, un souci d'observation exacte et précise. Guy de Maupassant, quoiqu'il

⁹ Sa physionomie n'est pas intégrale si l'on oublie que la littérature fut pour lui « le seul moyen de supporter l'existence ». (*Corr.*, t. III, p. 141).

atténuée les théories de Flaubert, reste tout de même totalement « extérieur » à ses personnages. Ce n'est donc pas lui qui peut-être regardé comme le vrai réaliste, mais ceux chez qui, comme Alphonse Daudet¹⁰, l'étude du réel n'altère ni n'étouffe la sensibilité.

Des romans de Harry Bernard, excepté *La terre vivante* et quelques nouvelles, on note qu'ils n'émeuvent guère. Ce ton froid semble délibéré. L'auteur pourrait répondre que ce genre est fort cultivé en France. Il y a Maurois, certes, et toute une pléiade de jeunes romanciers brillants. N'y a-t-il pas aussi Emile Bauman, Edouard Estaunié, Louis Artus, Georges Bernanos qui s'insurgent contre l'impassibilité? Ces derniers ont pour eux la logique. Le but de l'artiste, romancier, peintre, sculpteur, n'est pas de photographier la nature d'une façon inerte et figée. L'idéalisant, il doit l'animer, en reproduisant sa réalité plastique, mais aussi en lui insufflant la vie, donc le sentiment. D'ailleurs, se peut-il que l'idée ou, à son origine, la sensation, détermine un état d'âme, sans éveiller toute une gamme de sentiments humains? De l'oeuvre littéraire, ne chassons pas le sentiment ni l'émotion. Ce sont des réalités et, au non du réalisme bien compris, il faut les intégrer dans le roman. Chaque fois que Harry Bernard paraît avoir oublié ce souci d'école, — rester extérieur à ses héros — il a produit des oeuvres plus belles.

Quand on a du talent et de la persévérance, le succès perd son caractère aléatoire. Au fait, le succès ne couronne-t-il pas la patience, que nous entendons ici dans le sens négatif de non-précipitation? Tout ce qu'il y a

¹⁰ Il s'identifie à ses héros, (cf. *Jack, Nabab, Numa Roumestan*), par ce don de sympathie qu'il a eu à un haut degré et qui est très communicatif.

d'harmonieux, d'équilibré, de complet, suppose une longue élaboration. Le fruit, la fleur, l'homme, pour tout cela la nature a besoin d'une lente gestation. De même pour l'oeuvre de l'intelligence. Sa préfiguration commence dans l'âme où l'enrichit toute la fécondité de notre vie psychique. Ce livre, pour qu'il soit achevé, n'en brusquons pas, par des artifices dommageables, la naissance ardemment désirée. Ne songeons point qu'à la prodigieuse activité¹¹ de Balzac. D'ailleurs, nous dit Brunetière, n'a-t-il pas gardé trente ans, avant de la livrer au public, l'un de ses plus fines études de moeurs ? Thomas Chapais offre un cas d'aussi lente incubation : son *Montcalm*, commencé en 1889, n'a été publié qu'en 1911. « *Ars longa, vita brevis* ». L'artiste vrai n'a cure de la quantité. Ce qui l'immortalise, c'est la qualité de la forme et le fini de l'exécution.

Hermas BASTIEN.

¹¹ *La vie prodigieuse d'Honoré de Balzac*, par René Benjamin, Plon 1926.

LE DIOCÈSE DE GASPÉ.

A l'heure où tous les patriotes souhaitent que les autorités s'intéressent au sort de la Gaspésie qui veut grandir, voici quelques statistiques sur le diocèse de S. G. Mgr F.-X. Ross. La population du diocèse est de 51,820 catholiques, soit 8,707 familles où se recrutent 36,048 communians. Le clergé séculier se compose de 57 prêtres et le clergé régulier de 12 religieux prêtres. Les moniales et religieuses sont au nombre de 138.

Le diocèse compte 38 paroisses; 12 dessertes avec prêtres résidents; 12 missions sans prêtre résidant; 52 églises et chapelles; 1 monastère d'hommes; 2 monastères de femmes; 2 hôpitaux.

Actuellement, il y a 8 élèves au grand séminaire; 72 au petit séminaire; 67 à l'École normale; 148 dans les trois pensionnats de filles; 2,106 élèves dans les 15 écoles dirigées par les religieuses et 10,792 élèves dans les écoles paroissiales.

H. B.

NOUS FAUT-IL PLUS D'ANGLAIS ?

Plusieurs amis nous ont remercié de ce qu'ils appellent notre « opportune mise au point » du mois dernier. Deux journaux en particulier l'ont commentée, ou ont du moins disserté sur le même sujet: le *Canada* et le *Progrès du Saguenay*. Il faut y revenir pour l'importance extrême de la question.

Est-il besoin de rappeler ici, au lecteur inattentif, que nous n'avons pas écrit, le mois dernier, pour définir la doctrine de l'*Action française* sur notre enseignement et, en particulier, sur le bilinguisme scolaire? C'était fait ailleurs, dans cette même livraison de novembre, et ce fut chose trop souvent faite dans la Revue, pour qu'il nous fût permis d'y insister de nouveau. L'on n'a qu'à se reporter, par exemple, à l'*Action française* de 1920, pp. 215-224, 465-67, 477-80, et à notre enquête de 1925 sur le bilinguisme.

Le mois dernier, nous n'avons donc point proscrit l'anglais de nos écoles, non plus que fixé dans quelle mesure cet enseignement devait être donné. Nous n'avions plus à le faire. Tout simplement, à propos d'un discours de M. Athanase David à Valleyfield, nous avons dit l'inutilité de pousser notre peuple vers l'étude de l'anglais, notre peuple s'y poussant assez de lui-même; et, à l'adresse de ceux-là qui continuent d'accentuer ce mouvement, nous avons ajouté qu'ils font oeuvre de mauvais guides.

Que, parmi les nôtres, l'étude de l'anglais prenne une importance exagérée, le *Canada*, et son aveu nous est

précieux, l'admet comme nous, du moins pour certaines classes de notre population. Il écrit :

« Les parents *ont une tendance à faire du collège anglais et de l'école anglaise, les maisons d'éducation par excellence et préférées. Dans le but d'inculquer chez leurs enfants la science de la langue anglaise, ne voyons-nous pas les parents les mieux intentionnés, Canadiens français dans l'âme, patriotes sincères attachés à leur nationalité, mettre leurs fils dès le début de leurs études, dans une école complètement anglaise pour y faire trois, quatre années d'étude et même leur cours entier? »*

Si, de l'aveu du *Canada*, agissent ainsi « les parents les mieux intentionnés », des « Canadiens français dans l'âme », des « patriotes sincères », quelle n'est pas la tendance des autres, des tièdes, des endormis, beaucoup plus nombreux, et de tous les parvenus de fraîche date qui élèvent tous les snobismes à la hauteur d'une religion et ne guettent que l'occasion de trahir leur race ?

Un religieux qui a pu suivre de près le mouvement scolaire dans sa petite ville québécoise, nous dit le déplorable engouement qui pousse les écoliers canadiens-français vers l'école anglaise. Que dirait ce religieux s'il savait ce qui se passe dans les grandes villes ? Qu'on se donne la peine de faire un relevé dans les écoles anglaises de Montréal et de Québec, ou dans les maisons d'enseignement à double cours, et l'on sera stupéfait du nombre de petits Canadiens français qui désertent l'école française, ou qui optent pour le cours anglais. Un conférencier qui sait généralement ce qu'il dit, s'écriait l'autre jour : « Si, par hasard, l'on ouvrait une école anglaise dans chacun des villages de la province de Québec, qui oserait dire qu'elle ne serait pas plus fréquentée que l'école française d'à côté ? » C'est ainsi, nous en som-

mes là. Mais qui a perverti de cette façon l'esprit de notre peuple? Qui lui a mis dans la tête cette importance excessive de la langue anglaise?

* * *

Quelle que soit cette importance, même contenue en de justes bornes, nous disons, nous, que nous n'avons pas le droit d'organiser notre enseignement, d'en orienter les programmes et les méthodes, selon les seules règles d'un pragmatisme fort discutable, mais qu'il nous faut tenir compte des conditions particulières qui sont faites en ce pays à la culture française. Le problème se pose toujours de la même façon catégorique: il ne faut pas crier sur tous les toits notre volonté de vivre et traiter légèrement les conditions inéluctables de cette survivance. Sur ce point, le *Canada* est également de notre avis:

« Toutefois, la science de l'anglais peut et doit s'acquérir sans préjudice pour la langue maternelle. La nécessité de l'anglais n'est pas telle qu'elle doive rejeter au second plan la formation de notre caractère national et compromettre, par une éducation non appropriée à notre tempérament ethnique, la pureté de notre race. »

« Or, placer un enfant dans une atmosphère absolument anglaise, lui faire faire des études classiques ou commerciales exclusivement en anglais, le mettre sous une direction anglaise, dans un milieu anglais, encerclé de relations anglaises, et cela dix mois sur douze, pendant cinq à six ans et plus, c'est sacrifier la formation du caractère et de l'âme nationale de ce jeune homme, c'est l'exposer à perdre l'amour et la fierté de sa race, c'est l'habituer à se faire anglais dans ses idées, ses goûts et ses opinions, avant d'en avoir fait tout d'abord un Canadien-français ferme et renseigné, capable de résister aux influences d'une race étrangère. »

Quelques-uns qui ont appris la pédagogie dans les banquets et les clubs politiques, ne voudraient-ils pas implanter dans les écoles canadiennes-françaises de la province de Québec, le bilinguisme scolaire absolu, celui-là même que doivent s'imposer nos compatriotes d'outre-Québec ? C'est oublier que les conditions ne sont pas identiques et qu'aucun peuple au monde ne subit, sans nécessité, ce bilinguisme absolu. Le *Progrès* du Saguenay fait observer fort justement à ce propos :

« Le plus court et le plus sûr moyen pour la masse de garder sa langue est de ne savoir et de ne parler que celle-là.

« Si vraiment dans Québec, notre race n'est pas assez nombreuse, ni assez riche, ni assez influente pour pouvoir grandir et se développer dans la connaissance d'une seule langue, la sienne, vaut autant plier bagage tout de suite. »

Nous sommes, au regard de nos compatriotes français des autres provinces, les gardiens de la culture française au Canada. Avons-nous l'air de bien entendre cette dignité et d'en accepter les devoirs ? Il y a entre eux et nous, cette douloureuse différence dont par malheur ils se rendent compte, que, soumis au bilinguisme intégral comportant égalité pratique des deux langues, eux tiennent d'abord et tiennent avec acharnement à l'enseignement de leur langue maternelle, tandis que nous, du Québec, tenus à un bilinguisme beaucoup plus mitigé, nous nous donnons l'air de tenir surtout à l'enseignement de la langue seconde.

Avons-nous besoin de dire que notre attitude, sur ce point, scandalise nos compatriotes des autres provinces, comme les scandalisent toutes nos formes d'anglomanies ? Pour la troisième ou quatrième fois, un pèlerinage de la « Survivance française » nous est arrivé de l'ouest. Que vont penser ces pèlerins qui, là-bas, se battent pour la

sauvegarde de la langue française, et, pour elle, s'imposent parfois de lourds sacrifices, que penseront-ils quand ils verront Montréal, la troisième ou quatrième ville française du monde, dissimulant son identité sous un masque anglo-saxon; quand ils verront Québec, Québec, la capitale du Canada français, presque aussi anglaise d'apparence en certains de ses quartiers, qu'un faubourg de Londres; quand ils verront, en pleins centres ruraux, tant de *King Edward* et d'*Union Hotel*? Sans doute, nous appliqueront-ils, en forme de supplication, le formidable soufflet que nous appliquait jadis Mgr Latulippe: « Nous faisons seulement cette prière à nos compatriotes de la Province de Québec, de ne pas s'angliciser plus rapidement que nous ne le faisons. »

* * *

Voudra-t-on nous reprocher de préférer des alarmes trop pessimistes? Nous voudrions que ces alarmes fussent telles. Mais nous songeons, nous, à tant de pédagogues improvisés qui nous poussent sur la pente irrésistible, à ces guides inattentifs qui vont proclamant que « la langue anglaise *est, sera, et doit être* la langue de communication entre toutes les classes de Canadiens »; nous avons dans l'oreille tant de sophismes qui cheminent un peu partout, et, par exemple, que l'anglais doit être enseigné dans les plus petites écoles du fond de nos campagnes, parce que là se pourrait trouver un enfant de génie qui aurait besoin plus tard de cette connaissance, comme si un système d'enseignement se fondait pour des individus d'exception, des génies hypothétiques, et non sur les besoins généraux d'une population. Ces propos et ces sophismes aussi pernicioeux qu'enfantins ne suffisent-ils pas à marquer la poussée fatale qui

nous entraîne ? Nous songeons, en outre, aux conséquences possibles d'une seule erreur de direction et qu'il suffit à une seule génération de prendre la fausse route pour que l'erreur soit peut-être irréparable. Ah ! nous savons : l'on s'en repose, pour la connaissance et la survivance de la langue française au Canada, sur la place qu'elle ne peut manquer de garder en nos foyers. C'est la théorie, plus commode que vérifiée, que le français est pour nous une langue qui s'apprend toute seule, et qu'il suffit de la parler au foyer pour la bien savoir. On devrait pourtant ne pas ignorer ce que les faits répondent là-dessus, et comment s'écrit et se parle, parmi nous, cette langue qui a été apprise et parlée au foyer, apprise et parlée à la petite école, apprise et parlée quelquefois pendant huit ans d'enseignement secondaire. Ce rôle et cette place du français, ne sait-on pas d'ailleurs ce qu'ils sont déjà en trop de nos foyers ? Et comment ce rôle et cette place n'iraient-ils pas diminuant, quand les mères canadiennes-françaises apprendront de plus en plus dans leurs écoles et leurs couvents, un français mâtiné d'anglais, quand la conviction sera universelle que la connaissance de l'anglais est le premier, sinon le seul moyen de succès dans la vie ?

* * *

C'est ici, dans cette malheureuse conviction implantée dans l'esprit de notre peuple, que se mesure l'oeuvre néfaste de nos pédagogues anglomanes. Au lieu de signaler, comme une sorte de surhomme, le jeune Canadien français qui sait l'anglais et par cela seul qu'il sait l'anglais, que nos académiciens impatients d'écouler leur éloquence ne s'appliquent-ils plutôt à redresser le travers populaire l'un des plus funestes où nous puissions nous laiss-

ser aller? Ne pourraient-ils rappeler, par exemple, que pour réussir, en quelque carrière que ce soit, il faut d'abord être intelligent et que le plus sûr moyen de devenir intelligent, c'est encore de développer son esprit selon ses exigences internes, dans l'atmosphère et selon les lois de sa culture propre? Encombrer trop tôt ou trop considérablement l'esprit d'un enfant d'une double culture, ce n'est pas, comme le prétend M. David, doubler sa valeur humaine, c'est fausser et affaiblir son esprit, quand ce n'est pas, par surcroît, le déraciner. Un de nos amis qui tient en quelque sorte un rôle de chef dans sa région, une région mixte, nous écrit :

« J'avoue à ma grande honte que j'ai déjà partagé les idées de M. David. Les années m'ont forcé à réfléchir, et, me basant sur des cas concrets autour de moi, je dois dire que M. David a tort. Ce qui fait le succès de nos gens ici, de nos professionnels, c'est d'abord leur culture classique, et à la française, selon les règles supérieures de l'esprit latin. Le Dr X... venu de Montréal, et ne parlant l'anglais qu'avec grande difficulté à son arrivée, s'en est rendu maître en fort peu de temps, le parle même mieux que ceux de ses compatriotes qui ont été instruits à l'anglaise, s'est fait une situation qu'ils lui pourraient envier. Et surtout il est resté *Canadien* pur sang; tandis que les autres... »

Les causes de nos insuccès, elles sont bien ailleurs que dans notre étude prétendue insuffisante de l'anglais. Et que de magnifiques thèmes oratoires s'offrent encore ici à nos académiciens en quête de discours de banquet ! Nous manquons du capital or et argent; et nous en manquons parce que trop de nos enrichis, n'admettant la solidarité économique que de bas en haut, ne déposent que dans les banques anglaises, n'ont d'argent que pour les entreprises étrangères, ne voudraient faire profiter de leur expérience aucune oeuvre de leurs compatriotes, mais pratiquent éperdûment la démission de la tête.

Nous manquons encore du capital numéraire, parce que des classes presque entières de notre population, tels que nos ouvriers et nos petits employés négligent d'en amasser. Une proportion effroyable de ces jeunes gens se marient à vingt-cinq ou à trente ans, sans le sou ou à peu près, ayant dissipé la plus grande partie de leur gagne en cigarettes, au cinéma, en notes de restaurant et de taverne, en courses d'automobile, en toilettes absolument disproportionnées avec leur condition. A toute cette jeunesse, il faudrait prêcher l'économie, lui en démontrer l'utilité individuelle et nationale. Et cela ne presse-t-il pas autant, pour le moins, que de lui crier, avec des trémolos : « Jeunesse de mon pays, apprends plus d'anglais » ?

Une partie trop considérable de nos gens se résignent à leur médiocrité intellectuelle, comme à la médiocrité de leur condition sociale. On ferme ses livres sitôt sorti de l'école primaire ou du collège. On se résigne aux petits métiers, au rôle perpétuel de petit employé. Des petits juifs arrivés hier de Galicie, sans autre appoint que leur misère et leur pouillerie, prennent, après cinq à dix ans de travail, la direction d'un commerce ou d'un atelier. Par des prodiges d'économie et d'énergie, ils se hissent au rang des chefs et des maîtres. Pendant ce temps-là, les fils des pionniers qui, depuis trois cents ans, ont à leur portée, comme tout le monde, les richesses et les avantages de leur pays, servent, en qualité de domestiques ou de petits commis, des immigrants de fraîche date, quand ils n'enlèvent pas la neige ou le crotin des rues devant les limousines de ces parvenus. Notre jeunesse prétendue lettrée passe à côté des plus graves problèmes de la vie nationale comme s'ils n'existaient

point ; c'est une petite, très petite élite, qui manifeste le goût des livres et des idées ; la masse ne fait voir d'appétits que pour le sport ou les niaiseries sentimentales. Dans les campagnes, quoi qu'on dise, la crise agricole sévit. Elle sévit parce que le règne de la routine y fleurit toujours. Le jeune agriculteur aurait besoin de fonder et de fréquenter des cercles d'études agricoles ; il devrait lire les journaux, les traités d'agriculture ; il devrait fréquenter les cours d'hiver de nos grandes écoles d'agriculture. Il ne fait rien de tout cela parce qu'il manque, lui aussi, d'initiative intellectuelle ; parce que l'ambition lui manque d'élever plus haut qu'hier le patrimoine paternel. Il faudrait l'aider, secouer son inertie, l'attirer dans les écoles d'hiver au moyen de prix, de stimulants de quelque sorte. A toutes les catégories de notre jeunesse, il faudrait prêcher l'ambition de s'élever, de sortir des basses conditions ; il faudrait l'entraîner aux labeurs persévérants, au désir de la compétence, au goût de la ténacité, lui rappeler que, dans son propre pays, elle ne devrait se laisser devancer par personne, se faire servir plutôt que servir. Quels beaux thèmes à discours et à discours pratiques ! Et comme cela presse encore plus que de crier à tous les vents : « Apprenez plus d'anglais ! »

Est-ce tout ? Il y a encore le commerce qui nous échappe à grande vitesse. Il nous échappe parce que, suffisamment bourrés d'enseignement commercial, nous manquons déplorablement d'éducation commerciale. Nos maisons de commerce, depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites, manquent en général de méthode, d'organisation. Quand, pour faire front à des concurrents actifs, progressistes, il faudrait s'appliquer à servir le client,

avec le plus grand soin, avec la plus absolue ponctualité, on l'ennuie tant que l'on peut, on ruse avec lui, on promet et l'on tient le moins possible. Cela devient presque un axiome que rien ne vaut moins, trop souvent, que la parole d'un fournisseur canadien-français. On manque aussi d'esprit coopératif, de solidarité. On voit s'élever à côté de soi une formidable concentration des spécialités commerciales. Une organisation plus effective, le meilleur marché des marchandises font se diriger de ce côté-là la masse des clients. L'on n'en continue pas moins de se cramponner à son individualisme effréné, déclamant contre les monopoles, comme s'il suffisait d'un peu de voix pour les faire s'écrouler, ainsi qu'au temps de Jéricho.

Là encore, n'y a-t-il pas un beau, un splendide thème à discours, pour qui, laissant de côté les aspects superficiels, s'essaierait à prendre de la situation une vue totale, et voudrait se hausser au véritable rôle d'un chef? Mais non, l'on continue de crier: « Apprenez plus d'anglais! », comme si la connaissance de l'anglais pouvait suppléer à tout, comme si elle devait remplacer la pratique de l'économie, la solidarité, le travail intellectuel, le talent, l'instruction, la volonté de s'élever, la ténacité dans l'effort, l'esprit d'ordre et d'organisation!

Avons-nous donc perdu le sens-commun?

Jacques BRASSIER.

FAUT-IL TANT D'ANGLAIS?

Faut de l'anglais! Oui! Mais, faut d'abord du français.
Faut de l'anglais; mais, pas nécessairement pour tout le monde.
Faut de l'anglais; mais, pas d'éducation à l'anglaise.

(*Le Progrès du Saguenay.*)

LES AIDES MATERNELLES

La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste vient d'annoncer une fondation nouvelle: *Les aides maternelles*. Ces aides sont des jeunes filles, ayant un entraînement précieux et une formation spéciale, qui entreront, à la naissance d'un enfant, dans les foyers qui n'ont pas les ressources voulues pour retenir les services d'une garde-malade experte et savante mais dispendieuse. Elles n'ambitionnent donc pas de supplanter la garde-malade mais de la suppléer. « Quelques jeunes filles, dit une notice toute simple, terminent actuellement leur entraînement pratique et scientifique pour remplir ce rôle. Leur formation technique en hygiène et en puériculture se fait à la crèche de Notre-Dame de Liesse où elles font un stage d'un an et prennent soin des nourrissons, même s'ils sont malades. L'entraînement ménager peut s'acquérir soit à Liesse, soit aux Ecoles ménagères provinciales. » Et la notice termine en invitant les jeunes filles à s'enrôler dans la carrière. C'est une carrière, car les services seront rémunérés.

Bien plus, c'est une vocation, éminemment sociale, qui s'ouvre devant les jeunes filles. Songe-t-on parfois à la situation pénible créée dans un foyer par la naissance d'un enfant? Jadis, c'était l'allégresse à son comble; c'était la plus profonde joie familiale. Du pain, de l'espace, de l'argent, on en avait toujours pour accueillir, héberger, nourrir le nouveau-né. Et la famille, charitable et serviable, apportait au besoin son zèle conjugué. Aujourd'hui, la maison est petite. Quel propriétaire aime les grosses familles? L'argent, plus abondant qu'autrefois, se dépense plus vite et plus frivolement. Bref, notre génération n'a plus le courage, n'a plus l'héroïsme devant le devoir sublime de nos grand-mères. Chères aïeules comme on ne vous imite plus guère!

Que voulez-vous? On a si peu de sympathie pour la famille nombreuse. L'Etat oublie ses devoirs envers elle. Sa générosité est individualiste. Médecin, pharmacien, infirmière, tout cela s'est

spécialisé et tout cela coûte cher. Le père de famille, pauvre ou demi-à-l'aise, est obligé d'opter entre le dispensaire gratuit ou les dettes de maladie. Les citadins, dispersés aux quatre coins de la banlieue et des faubourgs, ne reçoivent plus l'entre-aide bénévole des parents. L'auto et ses exigences, le luxe et son égoïsme, l'américanisation et ses fausses maximes s'opposent à l'enfant. Naît-il? On se console en disant que la mort en fait un ange de plus. « Bah! vous en avez bien d'autres », disent les voisines à la mère éplorée. Contre l'enfant? Grand Dieu, il y a l'exemple des riches, des gens instruits, de ceux qui habitent les grandes maisons!

Aussi, faut-il se réjouir de voir s'organiser une oeuvre comme celle que nous signalons. Les aides maternelles apporteront de la joie, des conseils sages, des secours intelligents aux foyers de chez nous. Les familles moins cossues les accueilleront comme des amies. Puissent beaucoup de jeunes filles choisir cette carrière nouvelle qui s'ouvre à leur dévouement féminin!

Etienne ROBIN.

L'ORDRE de L'ANNEAU DANS LE NEZ À CELUI-LÀ!

Lors de la réception des voyageurs de la « Survivance française » à l'Hôtel de Ville de Montréal, l'autre jour, M. le maire aurait conseillé à nos compatriotes de l'Ouest — comme si le conseil n'était pas pour eux une insulte — d'être charitables envers leurs concitoyens d'autres races, leur rappelant que nous devons donner l'exemple en étant toujours respectueux des minorités.

Qui a fait commettre cette gaffe au maire de Montréal? Car il est entendu que M. le maire ne fait pas lui-même ses discours écrits, que la grammaire et la littérature académique comptent au nombre des mille et une choses qu'il ignore et se fait gloire d'ignorer. Mais alors, quel est le pion, quel est l'imbécile qui lui a mis dans la bouche cette bêtise? Quelqu'un proposait l'autre jour de créer une décoration, un Ordre pour cette sorte de gens qui poussent la sottise jusqu'au génie: l'Ordre de l'anneau dans le nez. L'idée est excellente. Que le souffleur de M. le maire de Montréal se nomme donc. Et nous lui enverrons l'Anneau et y ajouterons même la longe.

J. B.

NOTES DIVERSES

UN REVERS DE MÉDAILLE.

Après avoir affirmé la nécessité d'évêques de langue française dans certains milieux mixtes en dehors du Québec, où les Canadiens français forment la majorité des catholiques, il nous est déjà arrivé d'entendre un interlocuteur de langue anglaise répliquer qu'il ne faut pas non plus perdre de vue le problème des conversions dans ces régions. En admettant que le premier souci catholique doit être le bien des âmes catholiques et que celui qui vient immédiatement après doit être le bien des âmes non-catholiques, toujours sujettes à la conversion, est-il permis d'augmenter le péril de la foi chez les catholiques, en les anglicisant et les rapprochant ainsi de l'élément protestant? L'élément catholique de langue anglaise, constamment en contact étroit avec l'élément protestant, semble bien rongé, hélas! par un mal affreux: la défection.

Ce mal, il existe, en tout cas, en Angleterre, et avec une singulière acuité. Veut-on là-dessus quelque précision? Qu'on lise cet article, signé par R.-C. Gorman, et paru dans le numéro du 5 juin dernier des *Etudes* de Paris. Ces quelques lignes du début remplirait de tristesse tout esprit catholique: « Immédiatement après la guerre, j'ai entendu questionner un évêque anglais par un étranger sur la moyenne annuelle des conversions en Angleterre. La réponse ne tarda pas: « Ce sont nos pertes qui m'effraient, elles dépassent de beaucoup nos gains par la voie des conversions. » Dans sa brochure, *How to stop the leakage*, le R. P. Wright, provincial, S. J., en Angleterre pendant la guerre, donne des chiffres frappants. Selon un calcul prudent, les pertes montent jusqu'à trente mille par an, tandis que la moyenne des conversions annuelles ne dépasse guère dix mille. »

La morale de tout cela, c'est que le souci « conversion » dans le secteur anglais ne doit pas, en somme, détourner les esprits simplement catholiques de cette préoccupation élémentaire: pourvoir le secteur français, secteur catholique, homogène, des évêques et des prêtres nécessaires à sa vie spirituelle.

A. V.

ET CELUI DE LA GASPÉSIE?

C'est décidé: le chemin de fer du Lac Saint-Jean se construira. On en parlait depuis quarante ans...

Il y a pour le moins aussi longtemps que l'on parle de celui de la Gaspésie. Se décidera-t-on aussi bientôt? Il ne serait que temps, car il est simplement inconcevable que l'on abandonne ainsi une de nos régions les plus riches en ressources naturelles. Bien qu'on en pense en certains milieux, un pays grand comme la Belgique et cinq fois plus grand que l'Île-du-Prince-Edouard ne s'organise pas avec les miettes des miettes qui tombent de la table de l'Etat, et il ne suffira à personne de raconter ses vertus, même souvent, pour remédier à une situation que tout homme de moyen bon sens juge déplorable. La Gaspésie constitue un ensemble géographique dont l'organisation économique pose un problème aux données très simples, mais que des dizaines d'années de négligence et d'abandon ont compliqué jusqu'à en faire pour la région une question de vie ou de mort. Simplement! Située ailleurs que dans la province de Québec, cette vaste région, pourvue comme elle l'est, dépasserait toutes les autres dans la voie de la prospérité. Nous la laissons, nous, vivoter et croupir dans l'indigence. A preuve: au témoignage de tous ceux qui la connaissent, la Gaspésie peut nourrir un million d'individus. Or sa population actuelle est de 70,000 âmes, et de 1901 à 1921 — voyez les statistiques officielles! — 20,000 de ses enfants l'ont quittée pour aller demander à l'étranger la bouchée de pain quotidienne qu'elle leur refusait. Et pourtant un misérable bout de voie ferrée de 145 milles de longueur corrigerait cet état de chose en moins de dix ans, créant du même coup à l'extrême-est de notre province un foyer d'activité économique dont en définitive bénéficierait le pays tout entier. Réclamons le chemin de fer de la Gaspésie, réclamons-le avec vigueur, car en notre pays, ceux qui ne réclament pas leur dû avec la dernière énergie peuvent se préparer à s'en passer.

J. D.

*Avez-vous l'Almanach de la langue française?
Il n'en reste plus que cinq cents exemplaires!*

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

LES IDÉES EN MARCHÉ.

Répondant à une invitation adressée à la *Société des Conférences*, un de nos directeurs-adjoints, M. Esdras Minville, se rendait à Joliette, le 9 décembre, pour y prononcer, devant les professeurs et les élèves du séminaire, une conférence sur la situation économique de la collectivité canadienne-française, ses faiblesses, ses problèmes, ses dangers et la nécessité d'y remédier sans retard. Nous sommes heureux de chroniquer ici cette initiative de l'une de nos principales maisons d'éducation, s'efforçant de rétablir le contact trop longtemps rompu entre les anciens et les jeunes, en passant par ceux qui débent dans la carrière publique. « Serait-ce un signe des temps? se demandait le conférencier, ce soir-là. Sous la poussée des faits, l'union serait-elle en voie de se réaliser au sein de cette nationalité si longtemps et si profondément divisée contre elle-même? L'accord s'apprêterait-il à s'établir entre les extrêmes de notre société, entre les générations étagées, depuis celle qui domine sur les hauteurs jusqu'à celle qui, dans la plaine, trace modestement son premier sillon? S'il en était ainsi, nonobstant tant d'indices contraires, il faudrait croire que l'heure du salut est proche! » C'est bien ainsi que nous pensons. « L'action porte où souffle l'esprit » et si nos efforts n'ont pas jusqu'ici produit tous les résultats que nous pouvions en attendre, c'est évidemment qu'une doctrine nous a toujours manqué qui les eut ordonnés vers une fin unique — doctrine cohérente, capable d'éclairer les intelligences, de les grouper, d'inspirer les actes des individus et ceux de la collectivité. Cette doctrine est en voie d'élaboration et il est heureux que l'on ne la laisse pas ignorer à la jeunesse étudiante — nos dirigeants de demain. Le problème économique se pose avec une acuité redoutable et se répercute dans toutes les sphères de notre action nationale. Il convient d'en révéler tout de suite l'importance et la complexité à ceux qui devront le résoudre. C'est ce qu'ont compris les autorités du séminaire de Joliette et le conférencier — d'autres le suivront d'ailleurs — qui répondait à leur invitation. Il s'en est ouvert à ses

jeunes auditeurs, attirant leur attention sur les carrières économiques et le rôle de premier plan que l'avenir réserve à ceux qui les embrasseront: «...l'avenir vous sollicite; déjà il vous tient, vous enveloppe. D'ici quelques semaines, quelques années tout au plus, vous choisirez votre carrière, c'est-à-dire, votre manière à vous servir, car, il ne faut pas l'oublier, une vie humaine n'a de sens qu'à la condition d'être utile, de se dépenser sans compter au service des autres, au service des causes nécessaires. S'il était permis à quelqu'un qui est à peine votre aîné de vous donner un conseil, je vous dirais: ne vous laissez pas trop fasciner par la facilité et l'éclat apparents de certaines voies. Plus que jamais, pour survivre, notre petit peuple a besoin du concours entier de tous ses membres, d'hommes éclairés et clairvoyants, résolus à prendre leur part, toute leur part, du fardeau collectif, d'hommes qui, puisant dans l'histoire commune des motifs de fierté, trouveront dans cette fierté elle-même le principe de leur force et de leur élan. Le rôle est immense qui vous attend, qui attend ceux de votre génération, si seulement vous voulez bien tous ne pas tourner le dos à la besogne, ne pas fermer les yeux sur les tâches difficiles. Choisissez votre carrière en consultant vos aptitudes, soit! Mais demandez-vous aussi si le champ où vous choisirez d'agir est bien celui où vous pourrez le mieux servir votre nationalité, lutter le plus efficacement pour le triomphe des grandes causes dont dépendent la vie et l'avenir du petit peuple qui vous a fait ce que vous êtes et vous fera sûrement ce que vous deviendrez. La restauration économique qui consolidera notre organisme social et assoira définitivement notre influence politique, c'est l'oeuvre de demain; elle demandera le concours des plus éclairés et des plus vaillants de nos jeunes hommes, de tous ceux qui portent en eux le désir d'accomplir de grandes choses. Au moment où la richesse des autres nous réfole, nous écrase presque, il faut des hommes capables de s'emparer d'une partie de cette force, non pas dans un but égoïstement individuel, mais pour la plier au service du bien commun. Les carrières économiques sont les carrières de l'avenir, en ceci que, plus rémunératrices pour l'individu, elles sont aussi les plus utiles pour la collectivité. Si elles ne vous semblent pas suffisamment brillantes, rappelez-vous que le prestige d'un titre est faux, qu'il est vide sans la valeur personnelle de

celui qui le porte. Ce n'est pas la profession qui honore l'homme, mais l'homme qui doit honorer sa profession, la grandir, la hausser jusqu'à lui.»

NOS CONFÉRENCES.

Nos directeurs les continuent dans la mesure où le peuvent des hommes débordés de besogne. Le 21 novembre, l'abbé Groulx parlait de Louis-Joseph Papineau, au Séminaire de Sainte-Thérèse; le 11 décembre, sous les auspices du Cercle Reboul, à Hull, il esquissait quelques tableaux d'histoire canadienne; le 15 janvier 1928 il ira encore parler d'histoire du Canada à Montmagny; le 2 février, à la Salle Saint-Sulpice de Montréal, il prononcera la conférence à la Soirée des « Prix d'action intellectuelle » et a pris pour sujet: *Nos responsabilités intellectuelles.*

LES INSULTES D'UN CONSUL.

Nos lecteurs n'ignorent point avec quelle audace les catholiques ont été insultés récemment par le consul du Mexique à Toronto et combien peu vivement notre gouvernement fédéral a paru réagir contre cette insolence, sans doute, parce que seuls ces pauvres catholiques sont en cause. Nous n'avons pas tardé, en tout cas, à montrer son devoir à M. King, comme en fait foi la lettre qui suit:

Montréal, le 17 décembre 1927.

M. W.-L. Mackenzie King,
Premier ministre du Canada, Ottawa.

Monsieur le Premier ministre,

Vous avez déjà pris connaissance du texte d'un communiqué de M. Barron, consul du Mexique à Toronto. Nous y lisons cet extrait inqualifiable:

« L'Église catholique romaine a fait beaucoup de propagande contre le gouvernement mexicain, mais en dépit de cela, le monde entier se rend compte que l'Église catholique romaine a été pendant plusieurs siècles un obstacle au progrès et au développement des pays de l'Amérique latine, à cause de ses enseignements d'obscurantisme pour tenir les masses dans l'esclavage afin d'être en état de les mieux exploiter plutôt que de leur enseigner les purs principes de la religion. »

Les catholiques du Canada ont le droit incontestable de juger les actes d'un gouvernement étranger et de réclamer du gouvernement canadien, le leur, une politique de réserve, d'éloignement et même de rupture vis-à-vis un tel gouvernement, en l'espèce le gouvernement fanatique et sanguinaire du Mexique. Et le consul du Mexique à Toronto n'a rien à y voir.

Il faudrait méconnaître tous les catholiques du Canada, dont la proportion est d'environ 40% de la population, pour douter de leurs vues et de leurs sentiments unanimes sur les persécuteurs et les persécutés du Mexique, sur la ligne de conduite officielle qu'ils attendent du gouvernement canadien dans les circonstances et la protection qu'ils sont en droit d'en attendre en particulier devant l'insulte de M. Barron.

Nous vous prions donc de rappeler au consul du Mexique à Toronto que le gouvernement du Canada n'a pas craint de rompre avec le gouvernement révolutionnaire de Russie et qu'il serait justifié de suivre la même règle vis-à-vis du gouvernement révolutionnaire du Mexique, qui a répandu abondamment non seulement le sang de ses adversaires politiques, mais aussi celui des catholiques qui ont résisté à l'oppression religieuse; et nous vous prions aussi de demander à ce consul de retirer son communiqué et de s'excuser auprès des catholiques canadiens, c'est-à-dire de mettre fin à l'incident (différent de l'incident Thornton) qu'il a lui-même provoqué, et sur son refus, de requérir son rappel.

Les Canadiens, tant protestants que catholiques, ne peuvent tolérer qu'une révolution religieuse à l'étranger, la plus cruelle et la plus honteuse des temps modernes, fasse ici de la propagande, qu'elle soit pour nous une occasion de discorde, et par son représentant officiel moins que par tout autre.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de nos sentiments dévoués,

Le secrétaire général,

Anatole VANIER.

LA SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES.

Elle continue son excellent travail. Le 16 décembre, M. Valmore Gratton prononçait la deuxième conférence de la série annoncée ici-même.

Voici les intéressantes réflexions qu'elle inspirait, le lendemain, à un rédacteur du *Devoir*:

« C'est pour l'esprit une joie que de lire ces conférences et que d'y apprendre surtout qu'un groupe de jeunes se tournent vers les pensées sérieux et commencent à pénétrer les problèmes, à tâcher d'atteindre au fond avec la sincère volonté de trouver la vérité et de l'absorber quelque délicate qu'elle soit. Il se dégage de ces conférences un goût amer de pessimisme; mais le pessimisme n'est pas blâmable qui conduit à l'action... »

« La dernière conférence de M. Valmore Gratton qui a eu lieu vendredi est dans ce ton. Il analyse d'un scalpel pénétrant nos défauts, il fait le bilan de nos pertes. Et si elle s'arrêtait là, sa conférence laisserait un goût de cendre, inciterait à se coucher pour y attendre la mort; mais il a d'autant plus fouillé les défauts pour y mieux trouver les remèdes qui aillent jusqu'au fond de la plaie, qui attaquent le mal à sa racine. »

NOTRE ENQUÊTE DE L'AN PROCHAIN.

Il nous reste tout juste un peu d'espace pour l'annoncer. Disons pourtant qu'elle aura pour titre général: *Quelques problèmes capitaux*. L'on sait ce que pareil titre veut dire à l'*Action française* où l'on ne pêche point généralement par timidité intellectuelle. Nous dirons à nos lecteurs, le mois prochain, quels sont ces problèmes capitaux et quels collaborateurs ont accepté d'en chercher la solution.

BONNE ANNÉE.

Et maintenant, avant de finir, nos meilleurs souhaits de bonne année à tous nos lecteurs, à tous nos amis, à tous ceux qui vont nous écrire de généreux encouragements. Ce sont de pareilles époques qui nous font retrouver la grande famille de l'*Action française*. Que cette famille demeure et qu'elle s'accroisse pour le profit des grandes causes auxquelles nous avons dévoué nos vies.

Jean TAVERNIER.

LA LANGUE FRANÇAISE ET LE COMMERCE

ORDRE — ORDER — ORDONNER

Le mot *ordre* est-il synonyme de commande?

Au point de vue commercial, il n'y a pas de différence entre les mots *ordre* et *commande*, on les emploie indifféremment. Ainsi, on peut dire: Prendre des commandes ou des ordres; commande ou ordre par correspondance. Plusieurs, cependant, préfèrent le mot *commande* à *ordre*.

Le mot *ordre* est aussi employé dans le sens de disposition des locaux ou articles d'une manière utile et agréable: Les marchandises doivent être en bon ordre dans les rayons; ce bureau n'est pas en ordre; je classerai tous ces documents par ordre alphabétique.

Il signifie encore un commandement: Vous avez ordre de partir.

Payez à l'ordre de M. A. Pagé, c'est-à-dire à M. A. Pagé lui-même ou à la personne qu'il désignera.

Il faut éviter d'employer le mot *ordre* pour état: Recevoir des marchandises en bon état; emballage intact, en bon état; mettez la machine à additionner en bon état, et non en bon ordre. A vendre en parfait état un dactylographe Remington avec accessoires.

Le verbe *order* est un barbarisme, et par conséquent, ne doit pas être employé: Commander, et non order des marchandises.

Ordonner est français, mais non dans le sens de commander des marchandises: Quantités commandées, en commande, et non ordonnées. On dira: Je vous ordonne, je vous ai ordonné de faire telle chose; faites cette chose comme je vous l'ai ordonné.

APPLICATION BILINGUE

Be in order (To).....	Etre en ordre.
Decline orders (To).....	Décliner, refuser des commandes.
In regard the order.....	Pour ce qui est de la commande.
Made to order.....	Fabriqué sur commande.
No news of goods ordered July 21st.	Aucune nouvelle des marchandises commandées le 21 juillet.

Order (To).....	Commander.
Order	Commande, ordre.
Copy of order.....	Copie de commande.
Few orders.....	Peu de commandes.
Filled order.....	Commande exécutée, remplie.
First order.....	Première commande.
Fresh or new order.....	Nouvelle commande.
Further order.....	Commande ultérieure.
Large order.....	Commande importante, forte commande.
Mail order.....	Commande par correspondance.
On order.....	En commande.
Opening order.....	Commande ouverte.
Order before the last.....	Avant-dernière commande.
Order blank	Bulletin, formule de commande.
Order-book	Livre de commandes. ¹
Orders in hand.....	Commandes en main.
Order postponed.....	Commande ajournée.
Promise of order.....	Promesse de commande.
Repeated order.....	Commande répétée.
Sorting order.....	Commande de rassortiment.
Standing order.....	Commande ferme.
Subscription order.....	Formule d'abonnement (à un journal, une revue).
Trial order.....	Commande d'essai.
Unfilled order	Commande non exécutée.
Urgent, rush order.....	Commande urgente, pressée.
Orders received and executed from the 1st April last....	Commandes reçues et exécutées à partir du 1er avril dernier.
Solicit an order (To).....	Solliciter une commande.
Until further order.....	Jusqu'à nouvel ordre.
We have ordered from Mr. N...	Nous avons commandé à M. N..
When ordering	En passant la commande.

TYPE — TYPEWRITER — TYPEWRITING

Pourquoi employer ces termes anglais en parlant français!

Ceux qui les emploient sont pourtant bien sûrs que ces mots sont de langue anglaise. Si nous voulons épurer notre langue française comptable et commerciale, pourchassons sans merci ces

¹ Le livre de commandes peut être un fichier, un classeur ou une reliure à feuillets mobiles, suivant que les factures sont enregistrées sur des fiches, des feuillets que l'on classe ou que l'on inscrit dans une reliure mobile.

expressions anglaises qui, dans certains bureaux, font croire que la langue française est une pauvrete incapable de se suffire à elle-même.

Les vocables anglais typewriter, type (abréviation de typewriter) sont traduits en français par dactylographe. Quelques auteurs lui préfèrent dactylotype, mais en général on emploie dactylographe. Afin qu'il n'y ait pas de méprise entre la machine et l'opérateur, qui parfois sont tous les deux appelés *dactylographe*, on appelle en France *dactylo*, celui ou celle qui se sert de la machine à écrire.

Les dérivés de dactylographe sont: dactylographie, dactylographier, dactylographique.

Ainsi il faut donc dire: Dactylographier une lettre, et non: écrire une lettre au type, au typewriter; cette lettre est dactylographiée, et non: écrite au type; un dactylographe d'occasion, et non un type de seconde main; savoir la dactylographie, et non le typewriter; ma machine à écrire, et non mon type, doit être nettoyée; ce jeune homme a remporté le championnat dactylographique de l'année 1925.

Doit-on employer l'appellation clavigraphie pour désigner la machine à écrire? Nous n'avons pas raison d'employer ce mot pour dactylographe, parce que ce dernier est le terme technique français, et aussi parce que le mot clavigraphie est mal formé, la première partie venant du latin et la seconde, du grec.

Le fabricant ou vendeur de machines à écrire, d'additionneuses automatiques et d'accessoires de bureau est un mécanographe: Agent mécanographe. Cette industrie se nomme mécanographie: La mécanographie a révolutionné le travail de bureau. L'adjectif dérivé est mécanographique: Exposition mécanographique, appareils mécanographiques.

L'inventeur du premier dactylographe construit industriellement est l'américain Latham Sholes. Il vendit ses droits à la Cie Remington, qui fabriqua la première machine pratiquement utilisable, le 12 septembre 1873. Pour commémorer le cinquantième de cette invention, il y a eu à Paris, en 1923, une exposition rétrospective de la machine à écrire.

APPLICATION BILINGUE

Type (To).....	Dactylographier.
Type, typewriter.....	Dactylographe ou encore: machine à écrire.

Second-hand typewriter	Dactylographe d'occasion.
Typewrite a letter (To).....	Dactylographier une lettre.
Typewriter brush.....	Brosse à dactylographe.
Typewriter oil.....	Huile pour dactylographe.
Typewriter paper.....	Papier pour dactylographe.
Typewriter tin.....	Boîte à rubans.....
Typewriter table	Table dactylo.
Typewriter types.....	Caractères (lettres, chiffres, signes) dactylographiques.
Typist	Dactylo (le ou la).
Shorthand typist.....	Sténo-dactylo.
Typist has left out three lines (The).....	Le dactylo a sauté trois lignes.

BLANC

Le mot *blanc*, employé pour désigner un espace vide que nous devons remplir dans les formules commerciales ou autres imprimées en usage dans le commerce, doit être placé plutôt après qu'avant l'appellation particulière de ces pièces, en le faisant précéder de la préposition en: Chèque, billet, traite, tête de colonne, date en blanc, et non: un blanc de chèque, de billet, etc., ou encore des blancs de chèque, de billet, etc.

On doit donc dire également: Avez-vous des formules en blanc? Employez nos pièces comptables en blanc. Laissez trois lignes en blanc.

On peut dire encore: Laissez un blanc de trois lignes. Veuillez remplir les blancs de cette formule de demande.

Lorsqu'il s'agit de remplir les blancs d'un effet de commerce (chèque, billet, traite), on emploie le verbe libeller: Veuillez libeller ce billet et y faire apposer la signature du patron; libeller un chèque.

Quand on tire une traite sur une personne qui n'existe pas ou qui ne nous doit rien, c'est un tirage en l'air, et non en blanc. Lorsque deux commerçants gênés se rendent réciproquement ce service, c'est un tirage croisé.

En comptabilité, un livre est tenu sans blanc, ou il n'y a pas de blancs dans un registre, quand toutes les lignes sont occupées.

Un papier blanc est un papier où il n'y a rien d'écrit.

Un blanc-seing est un papier blanc au bas duquel le donneur met sa signature, et que le possesseur peut ainsi remplir à volonté.

Au figuré, on dit: Opération en blanc, c'est-à-dire qui ne laisse ou ne rapporte aucun bénéfice.

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

A même époque, l'an dernier, nous avons exprimé ce souhait: « Que 1927 soit pour l'oeuvre de l'*Action française*, l'année de prospérité digne de couronner les dix ans de son existence. »

Il serait injuste de dire adieu à l'année qui se clôt sans lui rendre des hommages légitimes. Elle ne nous a pas apporté la prospérité, mais elle nous fut cependant favorable.

NOTRE REVUE.

Nos premiers soucis, comme toujours, sont allés à notre revue *L'Action française*. Elle est l'âme de notre oeuvre. Une telle interdépendance existe entre la revue et la librairie que négliger l'une, c'est négliger l'autre; fortifier l'une, c'est fortifier l'autre. Nous avons donc cherché à développer la circulation de l'*Action française*, en la rendant de plus en plus vivante, d'abord, mais aussi, en organisant des concours de propagande.

Nous nous sommes dit: « Dans tout le Canada français, il y a au moins 12 à 15,000 compatriotes qui ont le souci des intérêts de la nationalité. Quelle raison peuvent-ils avoir de ne pas lire *L'Action française*, la revue qui se fait une spécialité de ces intérêts et qui a groupé autour d'elle notre meilleure élite intellectuelle?... Ce n'est pas assez qu'elle vive; il faut que sa vie s'élargisse, qu'elle atteigne tous les esprits de bonne foi qui attendent d'être éclairés. » Et nous avons tenté un effort. Les fruits sont venus, grâce au dévouement d'amis sincères, toujours fidèles à la consigne du devoir. Notre revue, grâce à eux, pénètre déjà dans des foyers nouveaux, fait réfléchir des esprits que notre doctrine n'avait pas atteints. Nous les en remercions profondément. Mais, avouons-le, il reste de la besogne avant d'atteindre les 15,000 compatriotes qui attendent encore, l'aliment nécessaire à leur esprit d'apostolat national. L'année 1928 nous haussera-t-il vers l'idéal convoité? La réponse reste toujours aux propagandistes.

NOS ÉDITIONS.

Notre série d'éditions *Bibliothèque d'Action française* s'est enrichie, cette année, de dix nouveautés. Tant pour leur valeur intellectuelle et doctrinale que pour le cachet de distinction qui

les enveloppe, ces volumes comptent au nombre des meilleurs parus dans l'année littéraire au Canada français.

Enumérons simplement:

***Dix ans d'Action française* (abbé Lionel Groulx) \$0.75**

Puissante synthèse doctrinale, où s'esquissent les grandes lignes d'une doctrine nationale complète, destinée à orienter le peuple canadien-français.

***Le Problème social* (Arthur Saint-Pierre) \$1.00.**

Etude d'une clarté remarquable où l'auteur propose des solutions aux difficultés sociales les plus actuelles.

***La Phonétique française* (Georges Landreau) \$1.00.**

Etude scientifique complète, parfaitement adaptée à nos besoins, de l'art de bien parler la langue française.

***Les Canadiens français et la Confédération*, \$0.25.**

Etude, unique sur le sujet, constituant un inventaire complet de la contribution des Canadiens français au régime fédéral actuel. Publiée lors du 60^e anniversaire de la Confédération.

***La Conquête des Marchés extérieurs* (Henry Laureys), \$1.00.**

Pour cet ouvrage, l'auteur a été *Lauréat du Prix David* (sciences) 1927. Documentation insurpassée et indispensable.

***Aux feux de la rampe* (M.-C. Daveluy), \$0.75.**

Recueil de pièces de théâtre: comédies, saynètes et levers de rideau, la plupart finement tissées sur un fond d'histoire canadienne.

***La Dame blanche* (Harry Bernard), \$0.75.**

Volume de nouvelles inspirés des petits faits de notre vie ancestrale, et destinées à révéler l'atmosphère de notre savoureux passé.

***Histoires canadiennes pour catéchismes* (Un frère Mariste), \$0.75.**

Recueil d'histoires édifiantes, exclusivement puisées dans notre répertoire canadien. Suite à *Notre Légende dorée*.

***L'un des vôtres* (R. P. Rodrigue-Villeneuve, o.m.i.), \$0.50.**

Biographie passionnante de l'un des types les plus inté-

ressants de la jeune génération, le frère Paul-Emile Lavallée. « Tout un traité de formation intellectuelle, nationale et religieuse y est esquissés. » (L. G.).

Le dixième volume vient de paraître et mérite un paragraphe spécial.

TOUJOURS PLUS HAUT (R. P. Antonio Dragon, s. j.),
\$0.50.

Il vient de paraître dans notre série *Bibliothèque d'Action française*.

Ce délicieux petit livre renferme la biographie d'un jeune homme de chez nous, Lucien Delorme, mort à vingt et un ans, collègien et novice Jésuite, n'ayant rien accompli que le chef d'oeuvre d'une vie chrétienne toute simple et d'une mort héroïque qu'il signe d'un sourire. Ce récit offre, parfois, l'intérêt d'un drame psychologique où domine la puissance d'une jeune volonté. — « C'est sur mon crucifix que je place mon espérance pour mourir ». Ce mot du frère Lavallée, dit toute la foi et l'énergie tranquille de cet enfant. Le Père Dragon a écrit cette biographie, d'une plume élégante et sobre; le récit prêche par lui seul et l'émotion n'apparaît que voilée dans les replis de la phrase. La pureté du style et l'originalité du plan charmera la jeunesse en lui faisant du bien. L'histoire se déroule dans la fraîcheur d'un décor teinté de poésie. Puisse cette noble vie de jeune homme, élevée et pleine de charme, comme *L'Un des vôtres* du Père Rodrigue Villeneuve, fournir un peu de tonique aux jeunes générations sur qui se posent tant d'espérances et où les élites sont si rares.

Ajoutons, au surplus, que l'auteur et l'éditeur ont consenti de réels sacrifices pour offrir un travail aussi précieux à si bon compte. Espérons que le lecteur saura apprécier leurs efforts mutuels. Le volume se présente sous une toilette de fête, de jeunesse et d'enthousiasme. Il ne se vend que \$0.50 l'unité, \$0.40 à la doz.

ENVOI D'OFFICE ET PUBLICITÉ.

La satisfaction d'un auteur n'est pas tant de compter un bouquin à son crédit, que d'être sûr que les 3,000 ou 5,000 exemplaires imprimés ne sont pas obstinément destinés à dormir dans l'entrepôt de l'éditeur. L'auteur intelligent confiera donc ses oeuvres à une maison d'édition dont le système de vente et de publicité est bien organisé et offre des garanties de propagande active.

Notre service d'édition s'est attaché précisément à perfectionner ses méthodes de distribution. Il a multiplié le nombre de ses abonnés aux éditions ou *envois d'office*, système qui permet au lecteur, sans aucun déboursé préalable, sans frais de port, de correspondance, etc., de recevoir chacune de nos nouvelles publications aussitôt parues.

Notre service de publicité et de mise en librairie a été modifié pour fournir un rendement maximum. L'amélioration complète sera réalisée au cours de l'année 1928. Il faut arriver à ce point de développement où la vente normale d'un volume nouveau atteinne deux mille exemplaires dans les six mois qui suivent sa publication. Qui veut la fin, prend les moyens... et nous avons confiance que le public intellectuel saura apprécier nos efforts.

SERVICE D'IMPORTATION.

Nous en avons quadruplé l'importance, comme l'indiquent sommairement nos trois catalogues de *Livres de fonds*, *Livres de prix*, et *Livres de classe*.

Nous pouvons maintenant fournir tous les bons romans de bibliothèques scolaires, collégiales ou paroissiales. Au-delà de vingt collections sont à la disposition des directeurs de bibliothèque.

Nos rayons débordent de livres d'apologétique, d'histoire religieuse, de spiritualité, de théologie, d'éducation, de philosophie, de sociologie, de critiques et études littéraires, de poésies, de romans et nouvelles, de biographies, de géographie, d'histoire générale, de beaux-arts, de sciences naturelles et appliquées, de commerce, d'industrie, et d'économie politique. (Demandez notre catalogue No III).

Tous les collèges classiques et autres institutions d'enseignement secondaire sont, désormais, sûrs de trouver à nos comptoirs à peu près tous les manuels français, latins et grecs, ainsi que dictionnaires, nécessaires à leur enseignement. (Catalogue No IV).

Enfin les éducateurs et éducatrices, les directeurs de commissions scolaires peuvent se procurer chez nous, un assortiment d'au-delà 250 séries et 5,000 titres assortis, de livres de prix, choisis parmi les meilleures éditions françaises et canadiennes. (Catalogue No II). Nous avons aussi ajouté aux livres de récompense, les livres de prières et livres d'étrennes.

Si nous avons tenu à insérer cette nomenclature, c'est pour attirer l'attention de nos lecteurs sur le précieux service qu'ils peuvent nous rendre en répétant à leurs amis les quelques développements de notre librairie. Cette publicité verbale est souvent beaucoup plus efficace que tous les efforts coûteux que nous tentons. Pourquoi chaque abonné à la revue nous refuserait-il ce service où l'unique souci consiste à *y penser*?

SERVICE DE RELIURE.

Service peu payant, il est vrai, mais que nous avons tenu à développer pour satisfaire notre clientèle. Nous fournissons toute reliure, de la plus humble à la reliure d'art. En particulier nous avons lancé une *Nouvelle reliure « Aux lys d'or »* qui n'a pas son égale au Canada français.

Vingt titres de volumes, choisis parmi les meilleurs de notre série d'éditions, sont ainsi habillés et mis sur le marché à \$1.25 l'exemplaire relié, \$1.00 à la douzaine. Véritables aubaines pour toutes circonstances et surtout pour cadeaux ou récompenses aux élèves plus âgés, soucieux de se créer une bibliothèque sobre, mais distinguée.

NOS GÉNÉROSITÉS.

Malgré notre pauvreté (sans fausse modestie) nous n'avons pu refuser notre encouragement pratique à quelques oeuvres-soeurs ou oeuvres méritoires.

Ainsi cette année, nous avons institué une série de *Prix d'Action française* en faveur des collèges classiques, prix destiné à récompenser l'élève finissant qui se distingue le plus dans l'étude des questions nationales au Canada-français.

Tout récemment encore, nous avons accordé un autre *Prix d'Action française* en faveur de la Société du Bon Parler français que dirige si ardemment notre jeune ami M. Jules Massé. Nous avons aussi consenti des dons pour la création d'une Bibliothèque des étudiants canadiens à Paris et pour la Bibliothèque de l'École des Sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal. Et nous passons sous silence les caisses de livres de prix envoyées, chaque année, aux Associations d'Education canadienne-française de l'Ouest Canadien, en vue de récompenser nos jeunes frères éloignés, dont les labeurs sont si méritoires.

L'ALMANACH DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Nous avons essayé de le rendre plus attrayant. S'il faut en juger par la rapidité de la vente, ce serait un témoignage de succès complet. Au moment où nous écrivons, il ne nous en reste pas cinq cents exemplaires. Inutile donc d'insister auprès de nos propagandistes. Il convient plutôt de leur exprimer notre entière reconnaissance. Que le succès leur soit un fidèle compagnon chaque jour de l'année.

SOUHAITS DE BONNE ANNÉE.

L'année 1927 semble donc nous avoir favorisés. Elle nous a permis, au moins, de tenter des efforts heureux, de monter d'un échelon dans la voie de l'évolution progressive. Le mérite en revient, pour une large part, à notre bienveillante clientèle. Elle a su apprécier et encourager. Nous voudrions l'en remercier autrement qu'en paroles. Nous voudrions que 1928 leur apporte ce bien-être matériel légitime, qui permet à l'homme d'esprit de goûter, avec plus de plénitude, le bonheur d'une vie ennoblie par la « primauté du spirituel ».

Albert LÉVESQUE.

L'ALMANACH 1928 DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Le plus artistique et le plus luxueux des almanachs canadiens. 104 pages. Vingt articles dont dix-huit sur des sujets canadiens.— Articles et études par M. le Dr J. Dorion, le T. R. P. Alexis, M. le Commandeur P.-G. Roy, le R. P. Maurice, O. M. Cap., Jean Sans-Terre, le R. Fr. Bernard, C. S. V., L.-A. Muzette, M. l'abbé A. Lacasse, M. l'abbé A. Robert, M. l'abbé A. Maheux, M. Harry Bernard, M. Th. Poulin, M. le Notaire G. Morisset, M. l'abbé J.-T. Nadeau, etc.

Histoire, poésie, contes, sociologie, sciences, géographie, beaux-arts, théâtre, musique, l'Almanach aborde tous les genres.

Choix soigné de gravures: en tout 86 dont 66 illustrent des sujets canadiens.

Le tout sur papier de luxe et d'une impression soignée.

PRIX: \$0.50 — PAR LA POSTE: \$0.60.

TABLE DES MATIÈRES

JUILLET		PAGE
<i>Résolution pour lendemain de fête: Mot d'ordre — L'ACTION FRANÇAISE</i>		3
<i>La doctrine de l'Action française: Le problème de notre vie morale — L'ACTION FRANÇAISE</i>		5
<i>Deux heures... avec Nérée Beauchemin—Albert TESSIER, ptre</i>		17
<i>Le bienheureux André Grasset de Saint-Sauveur et sa famille — Olivier MAURULT, p. s. s.</i>		25
<i>Un livre sur Gérin-Lajoie — Jules TREMBLAY</i>		42
<i>Premières expériences de scoutisme canadien-français — G. H. SAINTE-MARIE</i>		46
<i>Notes diverses — Jacques BRASSIER</i>		53
<i>Les livres — * * *</i>		56
<i>La vie de l'Action française — Jacques BRASSIER</i>		57
<i>La vie de la librairie — Albert LÉVESQUE</i>		61
AOÛT		
<i>Le centenaire Berthelot: Mot d'ordre — L'ACTION FRANÇAISE</i>		65
<i>Propagande — L'ACTION FRANÇAISE</i>		67
<i>La doctrine de l'Action française: Nos doctrines littéraires — L'ACTION FRANÇAISE</i>		72
<i>Nos Humanités — Alp. DE GRANPRÉ, c. s. v.</i>		85
<i>Nécessité de l'histoire nationale pour la jeunesse actuelle — René CHALOULT</i>		98
<i>Les leçons de l'histoire aux bords du Saint-Maurice — Lionel GROULX, ptre</i>		102
<i>Pour la famille nombreuse — Hermas BASTIEN</i>		114
<i>Négligence mystérieuse — Albert LÉVESQUE</i>		120
<i>Les Canadiens français sont leurs maîtres grâce à 1867 — Jacques BRASSIER</i>		122
<i>La vie de la Librairie — Albert LÉVESQUE</i>		124
SEPTEMBRE		
<i>La primauté du moral: Mot d'ordre — L'ACTION FRANÇAISE</i>		129
<i>La doctrine de l'Action française: Agriculture et colonisation — L'ACTION FRANÇAISE</i>		130
<i>En marge d'un livre de M. Henry Laureys — Gérard PARI-ZEAU</i>		145
<i>La Semaine sociale — René CHALOULT</i>		149
<i>Nous avons fait un beau voyage — Jean BRUCHESI</i>		156
<i>Laetare, Alleluia — Jean BEAUCHEMIN</i>		169
<i>Nos étudiants à Paris — X.</i>		175
<i>Notes diverses — * * *</i>		178
<i>Partie documentaire — * * *</i>		181
<i>Les livres du jour — Albert LÉVESQUE</i>		184
<i>La vie de l'Action française — * * *</i>		191
<i>La langue française et le commerce — Adjudor FRADETTE</i>		197

OCTOBRE		PAGE
<i>La question gaspésienne: Mot d'ordre — L'ACTION FRANÇAISE</i>		201
<i>La doctrine de l'Action française: Industrie et commerce —</i>		
L'ACTION FRANÇAISE		203
<i>Les colères bleues du « Soleil » — Jean BEAUHEMIN.....</i>		218
<i>Illustration — Louis DELIGNY</i>		219
<i>La vie de l'Action française — Jacques BRASSIER.....</i>		223
<i>La Société des conférences — Valmore GRATTON.....</i>		228
<i>Nos Mennonites — J.-Ad. SABOURIN.....</i>		230
<i>A propos des étudiants canadiens à Paris — Un ancien PA-</i>		
RIGOT		234
<i>Aux avant-postes — Rodolphe LAPLANTE.....</i>		240
<i>Une réplique de M. Laetare Roy — Laetare ROY.....</i>		243
<i>Notes diverses — * * *</i>		245
<i>La langue française et le commerce — Adjutor FRADETTE.....</i>		248
<i>Les livres du jour — Albert LÉVESQUE.....</i>		251
NOVEMBRE		
<i>Aux catholiques d'y voir: Mot d'ordre—L'ACTION FRANÇAISE</i>		257
<i>La doctrine de l'Action française: Notre enseignement —</i>		
L'ACTION FRANÇAISE		258
<i>Aux feux de la rampe — Alexis GAGNON.....</i>		269
<i>Sous le règne du politicien — Christophe AUGIER.....</i>		274
<i>Une oeuvre pédagogique — Abbé Philippe PERRIER.....</i>		279
<i>Nos étudiants à Paris — X... ..</i>		289
<i>Nous faut-il plus d'anglais? — Jacques BRASSIER.....</i>		293
<i>Thomisme et Scotisme — Hermas BASTIEN.....</i>		298
<i>A travers la vie courante — LE VEILLEUR.....</i>		302
<i>La langue française et le commerce — Adjutor FRADETTE....</i>		306
<i>Quelques commentaires — Albert LÉVESQUE.....</i>		310
<i>La vie de l'Action française — Jean TAVERNIER.....</i>		314
<i>Les livres du jour — Albert LÉVESQUE.....</i>		316
DÉCEMBRE		
<i>A la « Survivance Française »: Mot d'ordre — L'ACTION</i>		
FRANÇAISE		319
<i>La doctrine de l'Action française: Les modes d'action natio-</i>		
nale — L'ACTION FRANÇAISE.....		320
<i>Son Eminence le cardinal Rouleau — L'ACTION FRANÇAISE</i>		354
<i>Monseigneur Roy, orateur. — Henri d'ARLES.....</i>		357
<i>Une grande tradition — Joyberte SOULANGES.....</i>		366
<i>Hommage à Jules Tremblay — Séraphin MARION.....</i>		368
<i>Notre romancier — Hermas BASTIEN.....</i>		372
<i>Nous faut-il plus d'anglais? — Jacques BRASSIER.....</i>		382
<i>Les aides maternelles — Etienne ROBIN.....</i>		392
<i>Notes diverses — * * *</i>		394
<i>La vie de l'Action française — Jean TAVERNIER.....</i>		396
<i>La langue française et le commerce — Adjutor FRADETTE....</i>		401
<i>Activités de l'année — Albert LÉVESQUE.....</i>		405
<i>Table des matières — * * *</i>		411